

A - Présentation de la commune de Mandres-les-Roses

Mandres-les-Roses est située en région Ile de France, à 25 km de Paris, dans le département du Val de Marne, dans le canton du plateau Briard.

Avec 4755 habitants (Insee 2017) pour une superficie de 330 hectares, c'est une commune aux deux tiers rurale, qui n'est pas encore gagnée par l'urbanisation massive de la région parisienne, alors même qu'elle se situe à proximité de banlieues plus urbanisées. Située sur un plateau à environ 90 m d'altitude (environ 35 m au niveau de la rue des Vallées et jusqu'à 96 m en limite avec Santeny), elle constitue une zone de transition entre la banlieue parisienne urbanisée (Yerres, Brunoy dans l'Essonne ; Boissy-Saint-Léger dans le Val-de-Marne) et les plaines agricoles de Seine-et-Marne.

La commune fait partie de la Métropole du Grand Paris et du Territoire Grand Paris Sud Est Avenir.

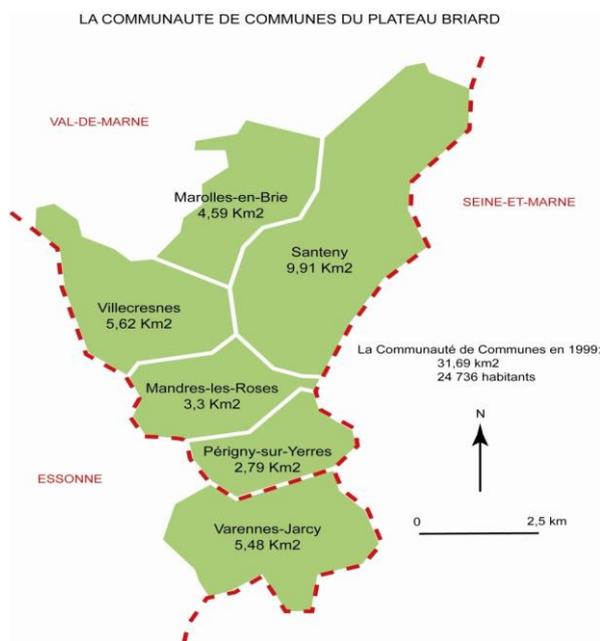


Situation de Mandres Les Roses au sein de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir



Plan de la ville de Mandres Les Roses

L'ex-communauté de communes du Plateau Briard, composée de Villecresnes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Santeny et Périgny-sur-Yerres, a rejoint la Métropole du Grand Paris au 01^{er} janvier 2016. Il s'agit d'une intégration au territoire « T11 » avec la Plaine Centrale et le Haut Val de Marne.



Néanmoins, le Plateau Briard est tourné vers l'Orée de la Brie (77) et Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (91 et 77). 25 000 habitants se répartissent sur ces 5 communes. Aucune gare n'est implantée sur cette zone. Seul un réseau de bus (lignes de bus 12 et 23 de la SETRA et les lignes, C, M et S de la STRAV) sillonne les communes vers Créteil, Boissy Saint Léger, Brie Comte Robert et Combs la Ville (77), Brunoy, Boussy Saint Antoine (91) et Mandres-les-Roses. Les lignes de Rer (D et A) permettent un arrêt aux gares de Boussy-Saint-Antoine, Combs-la-ville et Brunoy.

La route nationale 19 traverse le territoire depuis Créteil vers la Seine et Marne. Cet axe est fortement utilisé pour rejoindre les grands centres urbains.

La commune est connue pour sa production de roses. Un train qui ne circule plus aujourd'hui les emmenait jusqu'à Paris où elles étaient vendues. Raymond Radiguet évoque ce « train des roses » dans Le diable au corps.

Considéré comme rural, le territoire évolue et attire des familles souhaitant bénéficier d'un cadre de vie proche de la ville. Il est constaté depuis quelques années :

- Un rajeunissement de la population
- L'augmentation de construction de logements sociaux pour se conformer à la loi SRU
- Une forte augmentation de la population depuis 2007 en raison de la réalisation de plusieurs programmes immobiliers

FICHE DIAGNOSTIC 1 : DONNEES DE CADRAGE

I – ELEMENTS DE CONTEXTE

① Démographie - Insee	Mandres-les-Roses	T11 ¹ _Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Population en 2017	4 755	314 322	1 387 926
Evolution de la population entre 2013 et 2017	7,3 %	2,9 %	2,5 %
Structure d'âge			
Moins de 18 ans	23,2 %	24,6 %	23,2 %
De 18 à 24 ans	8,1 %	8,9 %	9,1 %
De 25 à 39 ans	14,9 %	20,8 %	21,4 %
De 40 à 64 ans	38,0 %	31,4 %	31,6 %
65 ans et plus	15,8 %	14,4 %	14,7 %
Structure familiale (en %)			
Part de familles monoparentales	11,3 %	16,9 %	16,5 %
Part de couples avec enfant(s) à charge	47,0 %	43,9 %	43,2 %
Part de couples sans enfant	40,9 %	35,2 %	36,3 %
Part de personnes seules	0,8 %	3,9 %	4,0 %
② Socio-économique	Mandres-les-Roses	T11 ¹ _Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Données fiscales			
Revenu fiscal de référence moyen par foyer	35 628 €	28 346 €	30 476 €
Données Caf			
Revenu moyen des allocataires	2 581 €	1 944 €	2 128 €
Revenu médian des allocataires	1 824 €	1 294 €	1 252 €
Différence du revenu médian par rapport au revenu moyen	-29,3 %	-33,4 %	-41,2 %
Part d'allocataires à bas revenus	21,3 %	33,7 %	33,1 %
Part d'allocataires au Rsa	9,0 %	15,7 %	15,5 %
Part d'allocataire bénéficiaire de la prime d'activité	26,6 %	28,1 %	27,0 %
Taux d'activité féminine parmi les couples allocataires avec ou sans enfants	83,5 %	70,2 %	70,1 %
Taux d'activité des mères monoparentales allocataires	78,4 %	79,4 %	79,1 %
③ Public allocataire de la caf	Mandres-les-Roses	T11 ¹ _Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre d'allocataires en 2019	884	65 648	287 580
Evolution du nombre d'allocataires entre 2015 et 2019	27,2 %	21,1 %	19,8 %
Nombre de personnes couvertes par au moins une prestation de la caf	2 383	171 682	728 356
Taux de couverture allocataires	50,1 %	54,6 %	52,5 %
Part des allocataires avec enfant à charge	59,5 %	56,9 %	54,2 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019 ; Insee, BCE2015 et BCE2019, recensement de la population 01/01/2013 et 01/01/2017 ; DGRP 2017, sur les revenus 2016.

II – PORTRAIT DU TERRITOIRE

Mandres-les-Roses, petite commune de 4 755 habitants est située sur la pointe sud du Val-de-Marne et limitrophe avec le département de l'Essonne. Elle constitue une zone de transition entre

¹ Territoire 11 de la métropole du Grand Paris

la proche banlieue parisienne urbanisée et les plaines agricoles de Seine-et-Marne. Sa population ne couvre que 0,3 % de celle du Val-de-Marne et 1,5 % de celle de l'Ept et elle a intégré l'établissement public territorial (Ept)² - Grand Paris Sud Est Avenir (ou territoire 11) de la métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016.

La population mandrionne a augmenté de + 7,3 % entre les recensements de 2013 et 2017, soit une évolution près de trois fois plus importante que celle du département (+ 2,5 %).

Par ailleurs, cette population se distingue essentiellement par une part plus importante d'habitants de 40 ans et plus. En effet, les 40-64 ans sont nettement surreprésentés de + 6,4 points rapportés à l'ensemble du Val-de-Marne. Les 65 ans et plus le sont également mais de manière moins marquée (+ 1,1 point). A contrario, si la part des moins de 18 ans est strictement identique sur les deux échelles (23,2 %), les moins de 40 ans sont sous-représentés au niveau communal, principalement les jeunes actifs de 25-39 ans (- 6,5 points).

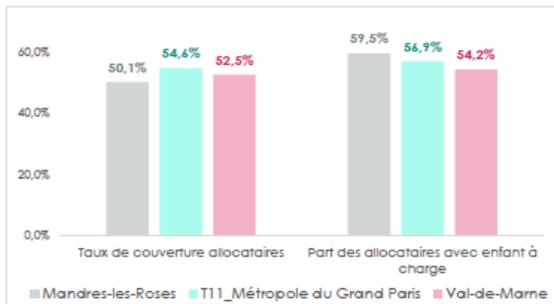
En parallèle, la commune s'illustre par une surreprésentation de couples que ce soit avec (+ 3,7 points) ou sans enfant(s) à charge (+ 4,6 points). En revanche, les familles monoparentales sont sensiblement sous-représentées (- 5,1 points) tout comme les personnes seules mais de manière moins accentuée (- 3,2 points).

Si Mandres-les-Roses semble se démarquer par les configurations évoquées supra, le territoire 11 est très proche du département concernant ces deux types de profil.

La commune dispose d'un taux de couverture, au titre de la population allocataire, moins important (50,1 %), soit un écart de - 2,4 points avec celui du département et de - 4,5 points avec celui de l'Ept - (cf. figure 1). L'évolution du nombre d'allocataires, de 2015 à 2019, est cependant nettement plus marquée (+ 27,2 %), comparativement à celle du Val-de-Marne (+ 19,8 %) et de l'Ept 11 (+ 21,1 %).

De plus, la part des familles allocataires (59,5 %) est supérieure à celle des deux autres échelons territoriaux (54,2 % pour l'ensemble du Val-de-Marne et 56,9 % pour le T11).

Figure 1. Taux de couverture et allocataires avec enfant à charge à Mandres-les-Roses, sur le T11 et dans l'ensemble du département



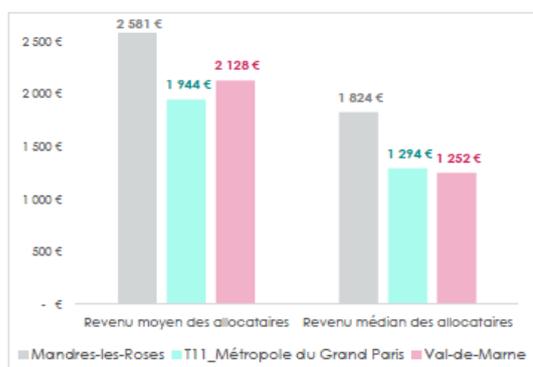
Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, recensement de la population 01/01/2017.

² La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 prévoit la création de nouvelles structures administratives regroupant les communes, membres de la métropole, constituées d'ensembles de plus de 300 000 habitants, et dotées de nombreuses compétences, les établissements publics territoriaux (Ept). Les communes de l'Ept 11 : Aifortville, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Créteil, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, Périgny, Le Plessis-Trévis, La Gueule-en-Brie, Santeny, Sucy-en-Brie et Villecresnes.

Le revenu fiscal annuel de référence moyen par foyer mandrion (données Insee 2017) à hauteur de 35 628 € est supérieur à ceux des deux autres échelons territoriaux (+ 5 152 € par rapport au département et + 7 282 € par rapport au territoire 11 de la métropole du Grand Paris). Ces données sont corroborées par celles des revenus allocataires ; mais si les revenus moyen (2 581 €) et médian (1 824 €) des allocataires de Mandres-les-Roses sont assez nettement supérieurs à ceux des deux autres échelons, quelques distinctions apparaissent.

En effet, l'écart entre les revenus médians³ des allocataires de la commune et ceux des allocataires val-de-marnais (+ 572 €) est supérieur à l'écart entre les revenus moyens (+ 453 €), c'est à dire en incluant les valeurs extrêmes. La différence entre le revenu médian et moyen est, par ailleurs, bien moindre sur l'échelle communale traduisant ainsi une plus grande homogénéité des revenus des allocataires mandrions - (cf. figure 2).

Figure 2. Revenus moyen et médian des allocataires sur les trois échelles territoriales



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019

En ce qui concerne les indicateurs relatifs à l'emploi à Mandres-les-Roses, si le taux d'activité⁴ féminine, parmi les couples avec enfant(s), est beaucoup plus important (83,5 %) que celui de l'Ept 11 et du Val-de-Marne (respectivement 70,2 % et 70,1 %), ce taux est légèrement inférieur pour les familles monoparentales (78,4 %, soit - 1,0 point et - 0,6 point).

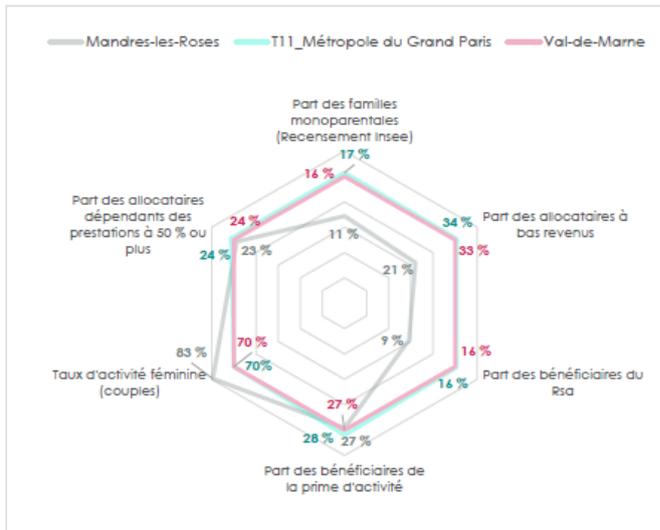
Les taux d'allocataires à bas revenus⁵ et de bénéficiaires du Rsa sont, quant à eux, nettement sous-représentés (respectivement - 11,9 points et - 6,5 points) par rapport à ceux du Val-de-Marne - (cf. figure 3). En revanche, les taux de bénéficiaires de la prime d'activité sont identiques sur les deux échelles territoriales (26,6 % sur le territoire communal et 27,0 % dans l'ensemble du Val-de-Marne).

³ Le revenu médian : valeur d'un revenu situé à mi-hauteur sur l'échelle des revenus, 50% des personnes gagnent plus et 50 % des personnes gagnent moins.

⁴ Le taux d'activité inclut les actifs ayant un emploi et ceux en recherche d'emploi.

⁵ Le taux de pauvreté selon les données des Caf s'évalue sur les allocataires à bas revenus : le seuil de bas revenus est calculé par l'Insee, à hauteur de 60 % du revenu disponible médian par unité de consommation avant impôts de la population enquêtée lors de l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS). Ce seuil est de 1096 € par unité de consommation au 31 décembre 2019.

Figure 3. Les principaux critères d'une vulnérabilité économique d'un territoire en comparaison de son département



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, BCE2019, recensement de la population au 01/01/2017.

Les données étudiées montrent que Mandres-les-Roses se démarque nettement de l'ensemble du Val-de-Marne. En effet, les indicateurs relatifs à une potentielle vulnérabilité socio-économique des allocataires tels que les revenus, le taux d'activité féminine, et également la part de bénéficiaires du Rsa, réfutent l'hypothèse d'une fragilité des allocataires mandriens.

➤ **Répartition socio-professionnelle de la population de Mandres les Roses**

Le taux d'activité des personnes résidant à Mandres-les-Roses est de 73.4%. Parmi les catégories socio-professionnelles les plus représentées, on retrouve les professions intermédiaires, puis des cadres supérieurs et des employés. Il existe également une proportion importante de retraités.

➤ **Habitat : cadre de vie et parc de logement**

Mandres-les-Roses est une commune urbaine, car elle fait partie des communes denses ou de densité intermédiaire, au sens de la grille communale de densité de l'Insee.

Il existe 1 874 logements sur la commune de Mandres-les-Roses. Le nombre des logements a progressé de 11 % au cours des 5 dernières années. Sur les 1 738 logements occupés au titre de résidences principales par les ménages, 73% sont propriétaires et 25% sont locataires.

Le parc de logement est majoritairement pavillonnaire avec 83% de maisons individuelles, nombre qui a progressé de 7 % en 5 ans. Chaque année, il est observé la construction d'environ 10 maisons individuelles sur le territoire.

Sur l'ensemble des logements de Mandres-les-Roses, 11 % sont des logements sociaux HLM. Le nombre de logements sociaux loués au titre de la résidence principale est en hausse sur 5 ans de 115 %.

La ville se caractérise aussi par une urbanisation maîtrisée. Le caractère briard de la ville est entretenu. Des programmes de constructions de pavillons en accession à la propriété sont en cours ainsi qu'une vingtaine de logements individuels sociaux sont prévus. Géré par des bailleurs sociaux, la ville développe le logement social afin de respecter la loi SRU.

➤ **Éléments de prospective : projets d'urbanisme**

✓ **Par des promoteurs**

- Programme de 15 logements collectifs début 2022
- Programme de 52 logements (8 maisons individuelles et 44 logements collectifs) ainsi qu'une maison médicale (échéance non connue à ce jour)

✓ **Par le territoire 11 (Gpsea) :**

- Réhabilitation du site Charles de Gaulle (ancienne école élémentaire) : médiathèque, Relais petite enfance, salles de conférences/réunions,
- Installation d'un city et skate parc (2022),

✓ **Par la ville :**

- Rénovation d'une halle,
- Rénovation du site « Ferme de Monsieur ».
- Extension de l'école maternelle, de l'accueil de loisirs et création d'une crèche, en cours d'une étude de faisabilité déléguée à un cabinet

B-Analyse du territoire : état des lieux des services, de l'offre et des besoins

FICHE DIAGNOSTIC 2 : « PETITE ENFANCE »

OBJECTIF CAF :

« Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficacité », ce premier objectif participe de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, acteur majeur du développement de la politique « petite enfance ».

Il s'agit ainsi de pérenniser l'offre d'accueil collectif existante et de créer de nouvelles places, notamment dans les zones prioritaires, d'améliorer l'accessibilité des modes d'accueil de tous les enfants, et de soutenir l'accueil individuel.

Cet objectif est aussi inscrit dans le schéma départemental des services aux familles, piloté par la Préfecture et coordonné par la caisse d'allocations familiales.

Il est d'ores et déjà inscrit dans le cadre du contrat enfance jeunesse signé entre les collectivités territoriales et la Caf.

I – DONNÉES DE CONTEXTE SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les équipements présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Etat civil et Insee	Mandres-les-Roses	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre de naissances domiciliées en 2019	41	4 700	20 399
Evolution du nombre de naissances domiciliées entre 2015 et 2019	-4,7 %	-1,1 %	-3,1 %
Nombre de 0-2 ans révolus en 2017	134	13 095	56 538
Evolution du nombre de 0-2 ans révolus entre 2013 et 2017	7,2 %	-0,1 %	-0,9 %
Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus par place en équipement d'accueil collectif	3,8	3,8	3,6
② Socio-économique - Caf	Mandres-les-Roses	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Part des femmes actives allocataires avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	75,4 %	66,1 %	65,8 %
Part des familles allocataires biparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus dont les deux parents travaillent	60,1 %	40,9 %	41,8 %
③ Public allocataire de la Caf	Mandres-les-Roses	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Part des familles allocataires ayant au moins un enfant de 0 à 2 ans révolus	26,2 %	29,9 %	30,4 %
Part des familles monoparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	14,5 %	19,1 %	18,0 %
Part des familles nombreuses avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	23,2 %	27,7 %	26,5 %
Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus en 2019	151	12 391	52 567
Evolution du nombre d'enfants de 0-2 ans révolus entre 2015 et 2019	26,9 %	-0,4 %	-1,4 %
Nombre d'assistant(e)s maternel(le)s actif(ve)s au moins un mois dans l'année (Paje emploi 2019)	29	943	3 880
Evolution du nombre d'assistantes maternelles entre 2015 et 2019	20,8 %	-15,4 %	-14,5 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019 ; BCE2015 et BCE2019, état civil décembre 2015 et décembre 2019 et recensement Insee de la population au 01/01/2013 et au 01/01/2017.

II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

En 2019, le faible nombre de naissances domiciliées⁴ à Mandres-les-Roses diminue de -4,7 % depuis 2015, cette inflexion est plus marquée que celles de l'ensemble du département et du

⁴ Naissance domiciliée : le lieu de naissance retenu est celui du domicile de la mère.

territoire 11, respectivement -3,1 % et -1,1 %. En revanche, ces résultats ne sont pas réellement confortés par la nette augmentation du nombre d'enfants de moins de 3 ans que ce soit sur l'ensemble de la population Insee (+ 7,2 % entre 2013 et 2017) ou parmi les familles allocataires (+ 26,9 % entre 2015 et 2019). A l'inverse, les deux autres échelles supra connaissent de faibles inflexions. Ce constat de croissance est renforcé eu égard aux faibles effectifs résidant à Mandres-les-Roses ainsi que d'un probable solde migratoire positif qui vient contrebalancer la baisse des naissances sur ce territoire communal.

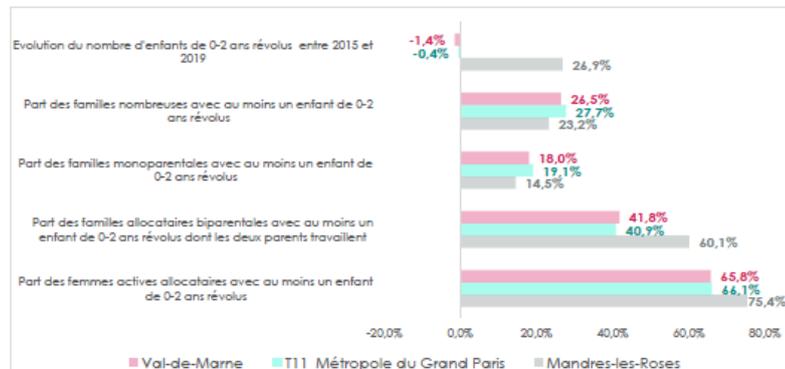
Par ailleurs, concernant les indicateurs relatifs à l'emploi, la part des femmes actives allocataires avec au moins un enfant en bas âge, est significativement supérieure à Mandres-les-Roses à celle du département, de + 9,6 points. Cet écart atteint + 18,4 points pour les familles biparentales avec un enfant à charge de moins de 3 ans, dont les deux parents travaillent.

De plus, en 2018, le taux de couverture communal, au titre de l'accueil du jeune enfant, s'élève à 76,3 % contre 50,3 % au niveau du Val-de-Marne, soit une différence de + 26 points. Avec un multi-accueil de 35 places (annexe 1), l'offre d'accueil collectif des enfants de moins de 3 ans correspond à une place d'accueil pour 3,8 enfants sur la commune contre une pour 3,6 enfants sur l'ensemble du Val-de-Marne ; ce qui représente une couverture quasi-identique sur les deux niveaux territoriaux.

Au titre de l'accueil individuel du jeune enfant, le nombre d'assistants maternels augmente sur le territoire communal comparativement au département (+ 20,8 % contre une inflexion départementale de - 14,5 %).

Enfin, la part des familles allocataires mandrionnes avec au moins un enfant de 0 à 2 ans révolus est inférieure de - 4,1 points par rapport à celle du territoire départemental. Il en est de même pour les familles allocataires monoparentales (- 3,5 points) et nombreuses (- 3,3 points) parmi ces mêmes familles avec au moins un enfant en bas âge - (cf. figure 4).

Figure 4. Les principales données relatives à la petite enfance de Mandres-les-Roses et son Ept rapportées à celles du département



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019

Ces constats, rapportés à l'ensemble des autres données précédemment analysées, conforte la non-fragilité socio-économique des familles mandrionnes.

II - L'existant en matière d'accueil du jeune enfant sur la ville

En 2022, la ville de Mandres-les-Roses présente un taux de couverture en mode de garde s'élevant à 82%.

Elle dispose, à ce jour, de 12 places disponibles sur son territoire, proposant une offre sur le volet collectif et individuel.

A - En accueil collectif

- Une micro-crèche « Charles Mériaux » de 12 places gérée par la commune
- Une micro-crèche privée « Royal baby nursery » de 10 places

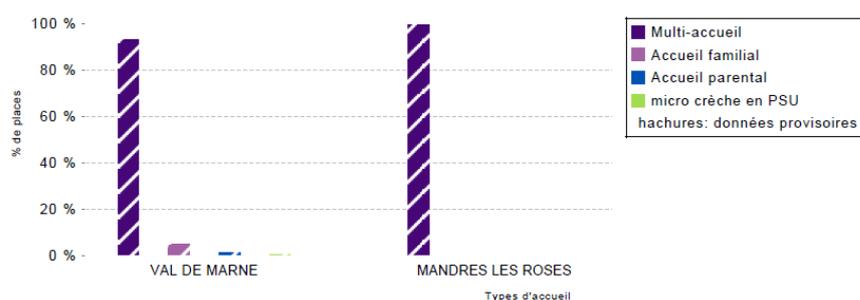


Cartographie avec l'implantation des crèches (Mériaux et Royal baby)

Comparaison territoriale de la répartition des places agréées PMI selon le type d'accueil en 2020

Nbre de places agréées PMI selon le type d'accueil	VAL DE MARNE *		MANDRES LES ROSES *	
Multi-accueil	15 046	93,2 %	35	100,0 %
Accueil familial	794	4,9 %	NS	NS
Accueil parental	251	1,6 %	NS	NS
micro crèche en PSU	49	0,3 %	NS	NS
Total	16 140	100,0 %	35	100,0 %

*: présence de données provisoires



Année 2020

➤ Le multi-accueil Mériaux : contexte de la restructuration en micro-crèche

Jusqu'en 2020, la ville de Mandres-les-Roses proposait une offre d'accueil collectif et familial de 35 places avec 20 places en accueil familial et 15 en accueil collectif au sein du multi-accueil collectif et familial Charles Mériaux.

Toutefois, la gestion de cet équipement a rencontré des difficultés en termes d'optimisation de fonctionnement et ressources humaines :

- Difficulté d'imposer aux assistantes maternelles des semaines de congés payés figées dans le temps. La semaine de Noël fut très difficile à obtenir en 2008 et la fermeture de la structure au mois d'août décidée en 2014 a provoqué des départs chez les assistantes maternelles habituées à choisir librement leurs vacances.
- Des recrutements toujours plus difficiles avec des professionnelles qui préfèrent exercer le métier d'assistantes maternelles à titre libéral plus rémunérateur qu'en accueil familial municipal.
- Des horaires d'ouvertures de l'accueil collectif de 8h00 à 18h00.
- Un taux d'occupation faible

Ainsi, depuis les années 2000, les effectifs des assistantes maternelles ont diminué, passant de 21 en 2001 à 11 en 2016 pour finir à 5 en 2020 dont une qui a fait une demande de reclassement en qualité d'ATSEM auprès du service des Ressources Humaines. Le départ en retraite d'une ATSEM en juin 2021, a confirmé cette lente diminution passant à 4 assistantes maternelles.

Malgré les efforts de recherche pour recruter des nouvelles professionnelles, cette situation a obligé la structure à ajuster régulièrement son agrément de 45 à 35 berceaux dans un premier temps, puis à réfléchir à une nouvelle organisation afin de répondre pleinement aux besoins des familles mais également réduire les coûts de fonctionnement de cet établissement.

En effet, lors des demandes de pré-inscription gérées par les services municipaux, les souhaits des parents portent essentiellement sur les structures d'accueil collectif, cette tendance ne faisant que croître chaque année. Afin de répondre au mieux à cette attente, depuis plusieurs années, la Ville a essayé de privilégier l'accueil collectif en optimisant l'offre de places en multi-accueil (travaux au sein de la crèche, extension des heures d'ouverture, accompagnement au lancement de la crèche privée Royal baby nursery).

En outre, compte tenu de la baisse des recettes de la Ville due au désengagement de l'Etat en matière de DGF et à l'augmentation des dépenses de fonctionnement imposées par les dispositions réglementaires, la municipalité s'est vue contrainte de rationaliser ses coûts de fonctionnement. Depuis 2021, le nombre d'assistantes maternelles employées par le CCAS est passé en dessous du seuil permettant d'organiser correctement l'accueil des enfants au quotidien tout en occasionnant des coûts très importants, qui s'élevaient à plus de 260 000€ en 2020.

En l'espèce, l'analyse budgétaire de la crèche familiale sur la période 2016-2020 a révélé que :

- Les recettes (hors subventions communales de Mandres-les-Roses et Périgny-sur-Yerres) sont en baisse de 15 % depuis 5 ans
- La participation des familles est en recul de 48,88 %
- La participation de la Caisse d'allocation familiale via la prestation de service a diminué de 17,92 %

Il est souligné que la subvention départementale en faveur de la petite enfance qui était à 29 007 € en 2007 a été supprimée en 2013 et partiellement compensée par la Caf.

Enfin, la ville de Périgny-sur-Yerres ayant inauguré sa propre micro-crèche en 2019, a souhaité profiter du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse en décembre 2021 pour mettre un terme à la mutualisation avec le Multi-Accueil de Mandres-les-Roses dont le fonctionnement est considéré trop éloigné des attentes des familles, avec son accueil collectif ouvert de 8h00 à 18h00.

Le départ de la ville de Périgny-sur-Yerres a ainsi impacté d'autant plus la baisse de recettes déjà constatée.

➤ Vers la micro-crèche Mériaux

A la lumière de ces éléments, le CCAS de Mandres-les-Roses a envisagé de procéder à la fermeture de la crèche familiale et à la transformation de l'accueil collectif en micro-crèche psu.

a - Fermeture de la crèche familiale

Au regard des modalités liées à la contractualisation de l'accueil des enfants (contrats valables du 1er septembre au 31 août de chaque année), il a été proposé à la commission Petite Enfance de fermer la crèche familiale municipale au plus tôt le 31 août 2021.

Parallèlement, le CCAS a exploré les possibilités de reclassement de ces agents dans d'autres services municipaux aux conditions déterminées par le cadre d'emploi du poste proposé et en fonction des disponibilités liées au départ à la retraite d'agents municipaux. A défaut de reclassement possible et accepté par les intéressées, les assistantes maternelles ont pu poursuivre leur métier en tant que libérales tout en bénéficiant de l'accompagnement du CCAS lors de leur installation. Il a également été proposé de leur céder à titre gratuit le matériel municipal de puériculture mis à disposition.

b- Transformation de l'accueil collectif en Micro-Crèche Psu

Ainsi le multi-accueil collectif s'est transformé en micro-crèche « Charles Mériaux » de 12 places fonctionnant de 7h30 à 18h30, une extension d'amplitude permettant de prendre pleinement en compte les besoins des familles à compter du 1er septembre 2021. Il accueille des enfants âgés de 15 mois à moins de 4 ans dont les parents résident à Mandres-les-Roses.

Au 1er janvier 2022, la structure est rattachée à la mairie.

c- Les indicateurs de fonctionnement de la crèche Mériaux

Analyse sur les 3 dernières années de fonctionnement du multi-accueil Charles Mériaux (l'année 2020 n'étant pas représentative du fait de la crise Covid-19 et des périodes de fermeture)

ANNEE	Nbre inscrits AEEH	Nombre places agrément 0 à 5 ans équipement PS	Nombre actes réalisés accueil	Nombre actes retenus accueil	Nombre actes payés accueil	MONTANT DROIT BONUS MIXITE SOCIALE	MONTANT DROIT BONUS INCLUSION HANDICAP	Montant total dépenses équipement	Montant droit PS équipement	Montant paiement PS équipement	Prix de revient	Heures fact/places agr	Taux occup accueil	Taux occup financier	Taux facturation
2017	0	35	50 614	76 072	60 814	0	0	561 528	180 886	179 028	11,09	1737,54	66,3%	79,3%	120,2%
2018	0	35	46 322	75 026	55 565	0	0	566 546	176 155	182 193	12,23	1587,57	61,7%	74,1%	120,0%
2019	0	35	39 706	59 911	58 487	0	0	544 809	207 082	105 000	13,72	1671,06	66,3%	97,6%	117,3%

Gestionnaire	Moyenne de PF	Moyenne de Tx occ finan	Moyenne de TX fact	Moyenne de Prix revient	Moyenne de Droit par place
COMMUNE DE MANDRES LES ROSES	1,61 €	78%	113%	11,8 €	4 848 €

Le multi-accueil Mériaux avant sa transformation en micro-crèche présentait un taux d'occupation de 80% en moyenne, signe de la bonne optimisation de fréquentation des locaux et des besoins des familles. Pour autant, des axes d'amélioration étaient à envisager notamment l'écart entre les heures facturées et réalisées traduit par le taux de facturation élevé (> 117%) témoignant de la mise en œuvre de contrats des familles en décalage aux réels besoins.

Le réajustement de l'offre sur une capacité de 12 places en accueil collectif uniquement permet à la ville de consolider l'offre multi accueil en mobilisant l'accueil occasionnel, favorisant un fonctionnement pleinement optimisé de la structure.

B-En accueil individuel

La ville de Mandres-les-Roses fait état de 29 assistantes maternelles indépendantes en activité recensées par le conseil départemental contribuant ainsi à satisfaire une offre de 90 places.

N° INDICATEUR	INDICATEURS DE LA SOUS FAMILLE		Département		Commune	
	L'offre des assistantes maternelles agréées		VAL DE MARNE		MANDRES LES ROSES	
02 02 01 01	Nombre d'assistantes maternelles agréées actives sur au moins 1 mois		2020		2020	
	Total		3 655	100,0 %	28	0,8 %
02 02 01 02	Nombre d'assistantes maternelles agréées actives		2020		2020	
	Total		3 119	100,0 %	23	0,7 %
02 02 01 03	Nombre d'assistantes maternelles agréées actives		2020		2020	
	1 enfant gardé		567	18,2 %	NS	NS
	2 enfants gardés		947	30,4 %	6	26,1 %
	3 enfants et plus gardés		1 605	51,5 %	14	60,9 %
	Total		3 119	100,0 %	23	100,0 %

La commune de Mandres les Roses ne possède pas de Relais petite enfance. Afin de permettre aux familles et aux professionnels de la petite enfance de disposer d'un lieu de rencontre et d'échanges, la commune de Villecresnes, à proximité immédiate, a mis à disposition son Ram pendant plusieurs années.

Toutefois, en raison du nombre de plus en plus important de personnes accueillies, la commune de Villecresnes a décidé depuis 2015, de ne plus accueillir les familles et les professionnels non villecresnois.

Ainsi, la ville a porté une réflexion concertée sur l'opportunité de l'ouverture d'un tel service sur la ville de Mandres-les-Roses. Le début des travaux est prévu pour fin 2022 et le projet sera situé au sein des anciens locaux de l'école élémentaire. Les travaux, portés par Gpsea, seront soutenus par les financements de la caf.

Avec la transformation du multi-accueil collectif et familial en micro-crèche psu et la fin de l'offre d'accueil familial, cette offre Rpe permettra de compléter pleinement l'offre petite enfance sur la commune en favorisant l'exercice des assistantes maternelles libérales et en leur offrant un cadre de travail partagé et reconnu.

III - Analyse de l'adéquation offre et besoins

A - Satisfaction des familles concernant l'offre d'accueil petite enfance

a – Evaluation quantitative de l'offre d'accueil « Petite Enfance »

Nombre de demandes reçues en N-1	Antériorité des demandes		
	- de 3 mois	De 3 à 6 mois	+ de 6 mois
30	6	3	21

b- satisfaction qualitative de l'offre d'accueil « Petite Enfance »

Nb de demandes par type d'accueil	Nb de réponses
- Accueil collectif >160 h / mois	<ul style="list-style-type: none"> • Correspond à demande • Contrat d'une durée < 20

➤ Evaluation qualitative

Lors de la réorganisation en micro-crèche, l'élue et la responsable, ont reçu chaque parent pour expliquer les modalités de changements. Durant cet échange elles ont pu recueillir leur besoin de garde ainsi que leur choix de continuer l'accueil de leur enfant au domicile de leur assistante maternelle.

Chaque parent a exprimé son souhait d'intégrer la micro-crèche ainsi que son besoin d'élargir leur contrat aussi bien en termes d'horaires que d'accueil temps plein.

En effet la micro-crèche ouvrira de 7h30 à 18h30, cette amplitude satisfait les familles.

➤ Commission d'attribution des places :

Afin d'éviter des courriers de refus et d'optimiser la liste d'attente, la référente technique invite, depuis la fermeture de la crèche familiale, les parents à inscrire leur enfant au plus près de l'âge requis avant ses 15 mois.

En effet, le constat antérieur soulevait la problématique suivante : les demandes d'inscription pour des bébés étaient généralement reportées sur l'année suivante du fait de peu de places attribuées sur l'accueil familial. Depuis la fermeture de ce service, les inscriptions des familles datant de plus d'un an sont souvent non reconduites, les parents ayant opté pour un mode de garde individuel font le choix de poursuivre ce mode d'accueil auprès d'une assistante maternelle indépendante.

Le fait de proposer des places à des enfants de 15 mois permet d'assurer une garantie de fonctionnement pour l'année suivante.

Les parents ayant eu des contrats sur l'accueil collectif sont très satisfaits et font des demandes pour la fratrie.

- 21 demandes sans comptabiliser les 9 départs école

- 1 déménagement
- 3 restent en accueil individuel
- 1 reste sur une structure collective
- 4 enfants restent sur l'accueil collectif à la rentrée 2022

Nombre de places disponibles pour septembre 2022 : 8

B - Implication des enfants et de leurs parents

Dans le cadre de la réorganisation et de l'ouverture de la nouvelle structure, les parents ont été conviés pour une information collective. 11 parents sur 12 inscrits ont participé et exprimé leur satisfaction. Ce moment d'échange a permis aux familles de se connaître et de s'impliquer dans la vie de la structure.

Au sein de la micro-crèche, les parents sont pleinement impliqués dans la vie de la structure :

- Au quotidien :

A l'entrée la référente technique informe les parents du fonctionnement de la structure et présente le règlement de fonctionnement et le projet de l'établissement.

Relations avec l'équipe : la disponibilité, l'écoute sont privilégiées dans les moments accordés aux familles.

La Micro-crèche peut privilégier ces moments grâce au petit accueil d'effectif.

La participation active des parents est également recherchée lors de la période de familiarisation selon les possibilités elle peut être proposée et débutée en juillet. En effet la disponibilité des familles et la période estivale favorisent les rencontres et l'implication en faveur d'une entrée progressive et très bien vécue.

Le temps de la familiarisation permet aux partenaires parents/enfants/professionnelles de se connaître, de créer du lien avant que l'enfant passe du temps à la micro-crèche sans ses parents.

Pour faciliter cette séparation et ses premières rencontres, est proposé un temps qui va permettre à chacun d'apprendre à se connaître et à se reconnaître. Les parents vont accompagner leur enfant dans cette démarche de séparation. Elle peut être plus ou moins longue mais régulière, progressive, individualisée, en fonction des réactions de l'enfant.

La préparation à la séparation s'anticipe par l'établissement d'un lien de confiance qui va s'instaurer petit à petit grâce à la familiarisation. La professionnelle référente va accueillir la famille, lui procurer une place en recueillant ses questions, ses habitudes de vie familiale. C'est l'occasion de détailler la journée type à la micro-crèche. L'enfant va être attendu pour personifier son accueil parmi le groupe.

Ses moments sont importants pour préserver la continuité entre son environnement familial et celui qui lui est nouveau à la micro-crèche. Le parent est présent autant qu'il le souhaite.

Il n'y a pas de familiarisation standard qui permet de programmer à l'avance une séparation ni sa durée ; cela dépend de l'enfant et de son parent. Néanmoins, un minimum d'une semaine est préconisé, mais cela peut s'étaler sur plusieurs semaines. Un relais par une personne de l'entourage peut être envisagé lorsque les parents ne peuvent plus être disponibles.

Les recherches montrent que lorsque le parent est présent, l'enfant est rassuré affectivement et physiquement et donc disponible à la rencontre avec les autres (adultes/enfants). Il sera en mesure de créer du lien avec la professionnelle « référente » qui l'accueillera et qui deviendra son second « port d'attache » dans ce nouveau lieu à découvrir.

La présence des parents aux côtés de l'enfant l'aidera à découvrir son nouvel environnement dans un climat de confiance et de sécurité affective. Cela montre à l'enfant que ses parents acceptent qu'une autre personne s'occupe de lui.

Lors de la visite à la crèche, la référente établit avec les parents un planning horaires pour la familiarisation. Il doit être respecté car la référente se rend disponible. En cas d'empêchement par rapport au rythme de l'enfant, les parents préviendront la structure afin d'envisager soit un décalage de l'horaire, soit un report du rendez-vous.

Cette séparation progressive tient compte des capacités psychiques de l'enfant et de sa famille pour appréhender de nouveaux repères indispensables au maintien de la sécurité affective. Elle assure une continuité sans coupure brutale et permet :

- Aux adultes de faire connaissance, afin d'établir des relations de confiance. Cela passe par des temps de rencontre avec dialogue et visite des lieux de vie de l'enfant.
- A la professionnelle et à l'enfant d'établir des premiers contacts en présence d'un ou des deux parents, ce qui est sécurisant pour lui.
- L'enfant bénéficie d'un regard bienveillant de la part de son parent et de l'adulte relais. Ces regards sécurisants procurent une contenance psychique à l'enfant qui lui donnera confiance en lui.
- Aux parents d'expliquer à la professionnelle les habitudes de leur enfant, qu'il s'agisse de l'alimentation, le sommeil, ses jeux et ses rituels.... Un questionnaire d'accueil permettant un échange autour des habitudes de l'enfant a été élaboré en équipe et peut servir de support.
- A l'enfant de prendre, petit à petit, des repères qui le sécuriseront ensuite et faire connaissance avec cette nouvelle personne et avec les autres enfants présents.
- Une fois attaché, il pourra se détacher pour, à sa guise, aller vers ce qui l'entoure.
- Regarder les professionnels interagir avec les autres enfants sera l'occasion pour les parents de mieux comprendre leur travail et le fonctionnement de la micro-crèche avec ses limites et ses contraintes et ainsi construire ce lien de confiance

L'accueil et les retrouvailles sont pensés en termes de repères spatio-temporels permettant à chaque parent et enfant de visualiser la salle destinée à l'accueil du matin et du soir. Cette salle est ouverte et accessible pour le parent qui peut accompagner son enfant dans le jeu puis se séparer. Les retrouvailles du soir, dans cette même pièce permettent à l'enfant et à son parent de se retrouver sans interrompre l'activité de l'enfant. Ces moments sont primordiaux pour la place de chacun au sein de la structure.

La transmission, l'information sont apportés aux familles sous différentes formes : panneaux d'affichage dans les locaux (affichage des menus, maladies contagieuses, fermeture de la structure, la charte d'accueil, présence des intervenants extérieurs, présence des stagiaires,...), transmissions orales, courrier, courriels.

La participation des familles est incluse dans le projet, à cet effet elles sont invitées à s'associer aux activités inscrites dans le projet éducatif et en faveur du respect de l'écologie durable et de l'environnement. Des photos, des illustrations sont affichées permettant d'éveiller leur sensibilité à l'activité et de leur suggérer d'apporter du matériel pour la réalisation de l'activité.

- Les rencontres collectives :

Les parents sont invités à une rencontre avec l'équipe. Cette réunion est l'occasion de présenter le personnel, le fonctionnement et l'organisation de la micro-crèche grâce à une mise en situation dans les locaux, les projets de l'année et de répondre aux interrogations des parents.

En cours d'année, divers temps conviviaux et activités d'éveil sont organisés pour les enfants et leurs familles

- ✓ Des rencontres parents enfants sous forme d'ateliers ludiques relatifs à la promotion du développement de l'enfant seront développées pour 2022
- ✓ Des fêtes : l'une en juin dans le jardin de la micro-crèche pour clore l'année scolaire et l'autre en décembre pour terminer l'année civile autour d'un spectacle et d'un buffet

C - Accueil des enfants porteurs de handicap

Les enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique sont accueillis aux mêmes conditions d'âge dès lors que leur handicap permet au personnel d'assurer son accueil et l'encadrement des autres enfants et qu'il n'ait pas à pratiquer de soins particuliers autres que le protocole d'accueil individualisé (PAI). Le référent santé veillera à l'accueil inclusif si la demande est faite.

L'accueil d'un enfant en situation de handicap ou de maladie chronique sera étudié avec la famille et la référente technique ainsi que l'infirmière, en lien avec les partenaires externes éventuels qui accompagnent la famille. Un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) pourra être élaboré. Il sera associé au projet éducatif des parents et s'organisera, dans le respect des compétences de chacun et la prise en compte des besoins particuliers de l'enfant.

D - Mixité sociale et accessibilité à tous

La micro-crèche Mériaux applique le barème national des participations familiales dans le cadre de la réglementation Psu et favorise une mixité sociale et une accessibilité à tous. Elle fournit les couches et les repas.

Les parents engagés dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle peuvent également bénéficier d'une place pour leur enfant au même titre que les autres parents.

Les valeurs éducatives sont basées sur les connaissances en Petite Enfance, les différentes pédagogies, l'observation et son analyse. Elles portent sur :

- Assurer à l'enfant et à sa famille, un accueil et un accompagnement individualisés.
- Permettre à l'enfant d'évoluer dans un environnement respectueux de sa singularité et de ses rythmes auprès d'adultes bienveillants et accompagnant son développement sans se substituer à ses parents.
- Permettre à l'enfant de s'inclure à la vie de groupe dans une journée grâce à un cadre spatio temporel et des repères stables.
- Prendre en compte et en considération ses besoins de créativité et d'imaginaire et ses perceptions dans une approche de pédagogie active.
- La libre- expression de ses besoins et de ses périodes sensibles et la liberté de mouvement doit lui permettre d'être acteur de ce qu'il vit et d'être au centre de ses intérêts.
- Soutenir son autonomie par des postures professionnelles pour l'encourager et l'engager à grandir.
- Prise en compte de son environnement familial, respect de ses coutumes, sa culture, son histoire familiale
- Favoriser ses sens, ses expressions corporelles et verbales accompagner ses émotions

Le rôle de l'équipe pluridisciplinaire est d'accompagner, dans le respect, chaque parent dans ses fonctions parentales avec son vécu, ses origines, sa configuration familiale et sociale. La disponibilité et la réactivité des professionnels sont importantes pour tisser des liens de confiance.

E - Analyse des pratiques

Une réunion hebdomadaire d'1h30 a lieu chaque mardi avec l'équipe en dehors de la présence des enfants ; avec présence de la psychologue un mardi par mois et un autre pour son observation.

Ces réunions permettent d'aborder de nouvelles réflexions et de réviser si nécessaire le projet d'établissement : développement durable, réorganisation des espaces de vie en faveur de l'autonomie de l'enfant, (deux services de repas et de goûters afin d'orienter les pratiques professionnelles en faveur de l'enfant (réforme Norma)).

F - Les projets à l'étude

Création du relais petite enfance : lieu unique d'information à destination de toutes les familles à la recherche d'un mode d'accueil

a. Contexte de création

L'idée de ce projet est née d'une demande forte des assistantes maternelles indépendantes qui étaient alors au nombre de 20 à Mandres-les-Roses. Le 15 octobre 2015, le Ram de Villecresnes a informé les assistantes maternelles du Plateau Briard de la saturation du service. L'accueil administratif serait maintenu uniquement pour les Villecresnois. Les nouvelles demandes d'accès aux animations ne seraient plus prises en compte. A terme, l'accès serait fortement réduit pour être supprimé.

Une commission petite enfance s'est tenue le 12 mai 2015 pour échanger sur une possible création de Ram. La municipalité a alors rappelé le contexte : incapacité du Ram de Villecresnes à accueillir le nombre croissant d'assistantes maternelles extérieures. Pour pallier ce vide et répondre à l'attente des professionnelles indépendantes, la municipalité a mis à leur disposition, une salle municipale, après avoir obtenu l'accord de la PMI. Dès lors regroupées en association loi 1901, les assistantes maternelles se réunissent quelques matinées par semaine pour offrir aux enfants qu'elles accueillent des temps de jeux collectifs.

Bien qu'elles apprécient cet espace, de nombreuses familles, elles-mêmes, continuent à solliciter la création d'un Ram sur la ville.

Le 20 mai 2016 un courrier a été adressé au Maire par les assistantes maternelles afin de solliciter une réflexion sur la création d'un tel service sur la ville.

Une commission extraordinaire s'est réunie le 03 octobre 2016 pour le projet d'aménagement d'une partie des locaux de l'ancienne école située place du général de Gaulle. Le bâtiment est composé de 4 grandes salles, d'une bibliothèque, d'un appartement à ce jour vide, ainsi qu'un sous-sol.

Le projet ayant pris du retard, les travaux portés par Gpsea commenceront en fin d'année 2022 pour une ouverture prévisionnelle en 2023.

b- Fonctionnement du futur Rpe

L'animation de ce nouveau service sera assurée à temps partiel par la référente technique de la micro-crèche permettant de garantir une information générale sur l'ensemble des modes d'accueil

(individuel et collectif) de la ville. Le recueil des données et des types de demandes représentera un observatoire pour adapter l'offre d'accueil.

Cet accompagnement des familles dans le choix de l'accueil le mieux adapté à leurs besoins en tenant compte des orientations définies par le CDSF va permettre une valorisation des services, une communication et une valeur ajoutée pour la micro-crèche, mais également une simplification des démarches pour les familles dans leur recherche d'un mode d'accueil.

Ce service offrira aux assistantes maternelles indépendantes une reconnaissance de leur profession, mais également un accompagnement en faveur de leur professionnalisation.

✓ **Projet en direction des familles**

Les RPE délivrent une information générale en matière de droit du travail et orientent les parents vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques. Ils sensibilisent et accompagnent les parents dans leur rôle d'employeur. Ils informent sur les droits et obligations qui en découlent ainsi que sur les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Les RPE constituent également des lieux d'échanges avec d'autres parents et professionnels de la Petite Enfance. Des temps collectifs, manifestations festives suscitant l'implication sont organisés également.

✓ **Projets en lien avec la micro-crèche :**

Selon le type de manifestations collectives organisées par le RPE , les professionnels et/ou les familles de la Micro-crèche pourront être associés.

FICHE DIAGNOSTIC 3 : (« ENFANCE – JEUNESSE »)

OBJECTIFS CAF :

« Accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans et soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie », ces objectifs participent de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, en tant qu'acteur de l'aide aux temps libres des enfants et des jeunes, et de l'accompagnement du public jeune.

Il s'agit de poursuivre une politique d'accessibilité et de simplification en matière d'accueil de loisirs sans hébergement (Alsh), et de soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants, notamment pour les familles les plus vulnérables dans le respect de la mixité sociale et d'affirmer ainsi l'action de la Branche famille, et par ailleurs d'encourager les initiatives des adolescents et de poursuivre le développement d'actions favorisant l'autonomie des jeunes.

Ces objectifs participent aussi au déploiement du schéma départemental des services aux familles, piloté par la Préfecture et coordonné par la caisse d'allocations familiales. Ils sont d'ores et déjà inscrits dans le cadre des contrats enfance jeunesse.

I – DONNÉES DE CONTEXTE SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les équipements présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Mandres-les-Roses	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Maine
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans révolus	166	13 203	56 513
Evolution des 3-5 ans sur 2013-2017	7,1 %	0,1 %	2,8 %
Nombre d'enfants de 6 à 17 ans révolus	805	50 987	209 368
Evolution des 6-17 ans sur 2013-2017	7,6 %	4,4 %	3,4 %
Nombre d'enfants de 18 à 24 ans révolus	384	27 838	125 721
Evolution des 18-24 ans sur 2013-2017	9,1 %	0,5 %	0,5 %
② Public allocataire de la Caf	Mandres-les-Roses	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Maine
Nombre d'enfants d'allocataires entre 3 et 17 ans révolus	845	58 297	240 452
Nombre des 3-5 ans révolus	165	12 191	51 045
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	15,8 %	21,7 %	20,5 %
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	13,3 %	31,3 %	30,1 %
Nombre des 6-11 ans révolus	348	24 571	102 195
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	19,5 %	25,9 %	25,1 %
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	14,1 %	27,5 %	27,2 %
Nombre des 12-15 ans révolus	221	14 977	61 002
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	25,8 %	30,1 %	30,3 %
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	18,1 %	29,9 %	29,3 %
Nombre des 16-17 ans révolus	111	6 558	26 210
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	26,1 %	35,3 %	35,3 %
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	19,8 %	33,2 %	33,7 %
Nombre d'enfants de 3 à 17 ans bénéficiaires d'Aeeh	28	2 182	8 088

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, BCE2015 et BCE2019, recensement de la population 01/01/2013 et 01/01/2017.

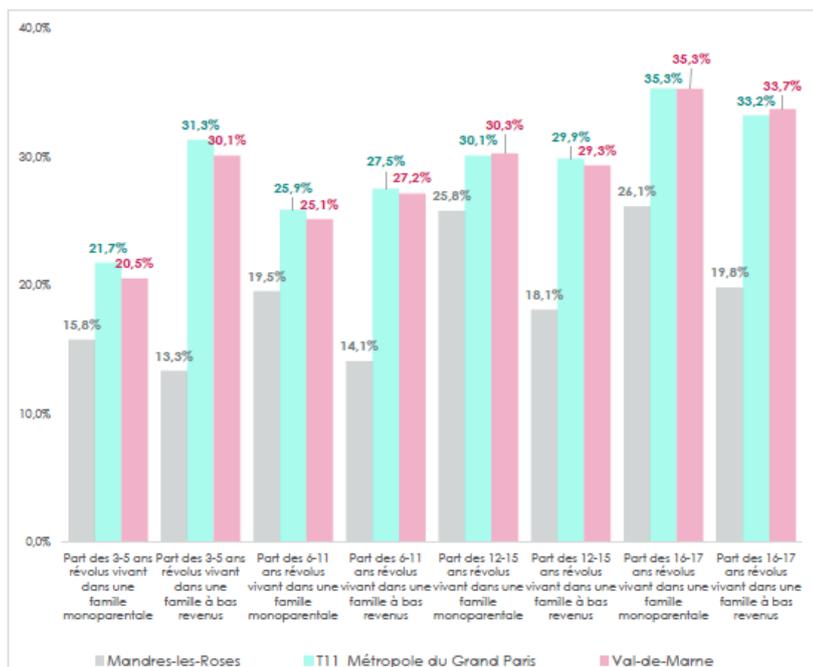
II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

Selon les données Insee, sur la période 2013/2017, les parts des enfants de 3 à 5 ans, de 6 à 17 ans et de 18 à 24 ans révolus augmentent significativement de + 7,1 %, + 7,6 % et + 9,1 % à Mandres-les-Roses (contre + 2,8 %, + 3,4 % et + 0,5 % au niveau de l'ensemble du Val-de-Marne).

Par ailleurs, à l'instar des premiers résultats, les données allocataires mandrionnes de 2019 mettent en exergue un nombre plus faible d'enfants vivant au sein d'une famille monoparentale et ce, d'autant plus lorsque ces derniers vivent dans une famille à bas revenus. Ainsi, la répartition des enfants quel que soit leur tranche d'âge conforte la sous-représentation de ces profils familiaux « fragiles économiquement » sur la commune comparativement au département.

A titre d'exemple, la part des enfants de 3 à 5 ans révolus, vivant dans une famille monoparentale à Mandres-les-Roses est inférieure de - 4,8 points rapportée à l'échelon départemental. Cette part atteint - 16,7 points dans une famille monoparentale à bas revenus (13,3 % contre 30,1 %) - (cf. figure 5).

Figure 5. Les enfants vivant dans une famille monoparentale ou à bas revenus en fonction de leur âge

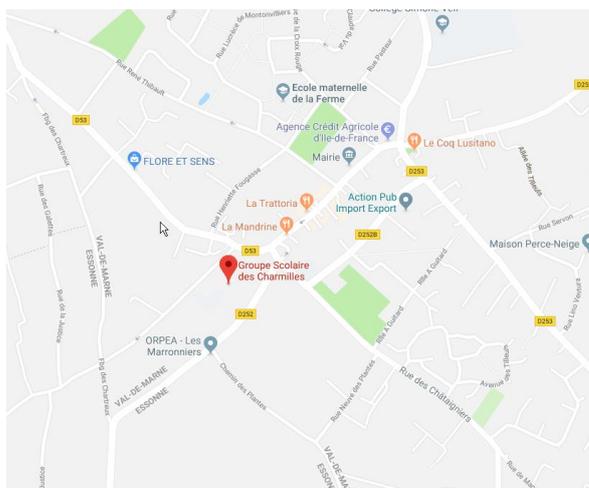


Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019

Ces constats confortent une nouvelle fois les conclusions des données de cadrage relatives à la non-fragilité socioéconomique des familles sur ce territoire mandrion.

B - L'accueil de loisirs élémentaire « les Charmilles »

L'accueil de loisirs élémentaire « les Charmilles » accueille les enfants de 6 à 11 ans.
Il est situé en centre ville au 1 rue Rochopt à proximité immédiate de l'école et d'un gymnase (Vibert).



Les locaux dédiés à l'accueil de loisirs des Charmilles sont implantés au sein de l'école élémentaire et sont dans un excellent état (école datant de 2015).

Sur le site de l'école, l'accueil dispose de deux salles équipées de points d'eau, d'une salle polyvalente et d'un gymnase. Les superficies sont suffisantes. L'accès des structures aux personnes en situation de handicap est possible.

Les accueils de loisirs maternel et élémentaire proposent des temps périscolaires et extrascolaires et sont ouverts :

Accueils périscolaires :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h25 et de 16h25 à 19h à l'accueil maternel
- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h à l'accueil élémentaire
- Mercredi de 7h30 à 19h accueils maternel et élémentaire

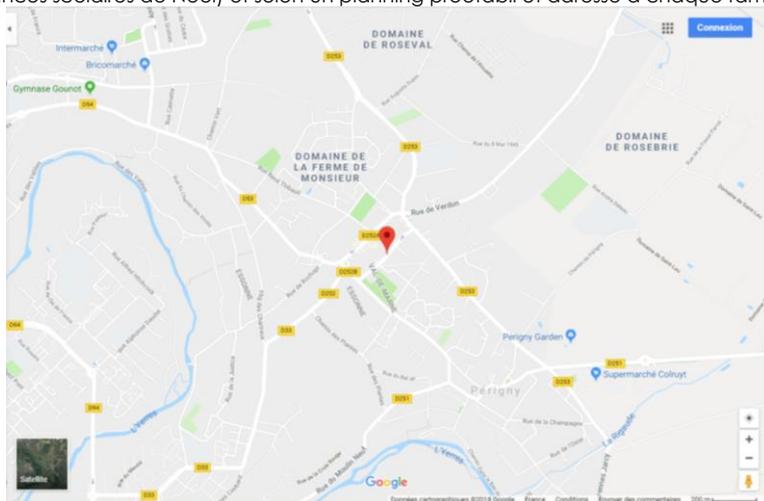
Accueils extrascolaires :

- Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h accueils maternel et élémentaire

C - Le club jeunes

Le club jeune accueille les jeunes de 11 à 17 ans. Il est situé dans le parc Beauséjour. La structure dispose d'un local rénové en 2016, en bon état. Le local dispose d'une grande salle et d'une cuisine aménagée

Les jeunes sont accueillis pendant les vacances scolaires uniquement (sauf en août et 2^{ème} semaine des vacances scolaires de Noël) et selon un planning préétabli et adressé à chaque famille.



D - Les établissements scolaires

La commune de Mandres les Roses compte 2 écoles : une école maternelle et une école élémentaire ainsi qu'un collège. Les 2 écoles ne sont pas à proximité immédiate. Afin de faciliter les trajets pour les familles, la commune a modifié les horaires des écoles. Ainsi pour celles ayant des enfants scolarisés à la fois en maternelle et en élémentaire, elles ont la possibilité d'accompagner leur enfant d'abord en maternelle puis en élémentaire.

La commune a également mis en place un pédibus au niveau de l'école maternelle afin d'accompagner les enfants en élémentaire. L'implantation des locaux des accueils de loisirs sur les sites scolaires permet la mutualisation des espaces, du matériel et la mise en place des projets communs, en partenariat avec l'école.

Toutefois, cette mutualisation devient compliquée à l'école maternelle puisque les équipes d'animation sont obligées de partager les locaux avec les enseignants ce qui peut parfois entraîner des conflits.

De plus, cela entraîne pour les enfants des difficultés à s'approprier et à différencier les espaces sur les différents temps péri et extrascolaire et scolaire.

IV - Analyse de l'adéquation offre et besoins

A - Accessibilité des structures

En général, les sites sont bien répartis sur le territoire de la commune, permettant l'accessibilité à pied de tous les services, à toutes les familles.

Les locaux étant adaptés aux enfants porteurs de handicap, la circulation y est fluide et rassurante. En élémentaire, un ascenseur permet d'accéder aux étages.

B - Implication des enfants, des jeunes et de leurs parents

a - La fréquentation des structures

Les accueils de loisirs maternels et élémentaires 3-11 ans

Le taux d'occupation est irrégulier selon les sites d'accueil et les périodes. Il est constaté malgré tout, tous les ans une hausse des effectifs de février à juillet sur l'ensemble des structures de loisirs.

A la suite de l'arrêt des Nouvelles Activités Périscolaires en 2017, une augmentation des effectifs sur les accueils périscolaires a été constatée.

Le mercredi, en élémentaire comme en maternel la fréquentation est plus importante en matinée, une légère baisse des effectifs est constatée en après-midi.

Cette baisse est due aux activités proposées en parallèle par les associations de la commune.

En effet, la commune dispose sur son territoire d'un tissu associatif riche, actif et dense assurant un certain nombre de services à la population notamment en ce qui concerne l'enfance et la jeunesse.

Le Club jeunes

Le club jeune 11-17 ans est peu fréquenté. Cette structure a la même direction que l'accueil de loisirs élémentaire.

Les effectifs ont connu sur l'ensemble de l'année 2018, et plus particulièrement pendant les vacances scolaires de printemps, une baisse significative.

La structure est fermée pendant les temps périscolaires. Le public des 14-17ans ne fréquente pas la structure. Depuis 2017, un séjour et un weekend ont dû être annulés faute de participants suffisants. Régulièrement, des activités ont été annulées. Depuis septembre 2021, il est observé une légère augmentation des effectifs et aucune activité ou sortie n'a été annulée.

Un diagnostic doit être réalisé auprès des jeunes afin d'identifier les réels besoins et de réajuster le fonctionnement de celui-ci.

b - Les passerelles

Des passerelles sont organisées de manière ponctuelle afin que les enfants et les jeunes se familiarisent avec le fonctionnement des futures structures qui les accueilleront.

Ainsi, les enfants accueillis au multi-accueil effectuent une visite de l'école maternelle en juin. Les enfants de l'accueil de loisirs maternel sont amenés, quant à eux, à se rendre à l'accueil de loisirs élémentaire plusieurs fois dans l'année.

Depuis la crise sanitaire, ces passerelles n'ont pas été mises en place sur les structures de loisirs. Seules les écoles ont maintenu cet échange en fin d'année scolaire entre les écoles maternelle, élémentaire et le collège. L'échange a bien entendu été organisé de manière à limiter les brassages.

c - Le pedibus

Afin de répondre à un besoin des familles ayant des enfants à la fois dans les structures maternelles et élémentaires, un service gratuit d'acheminement de l'école maternelle vers l'école élémentaire est proposé aux familles sous forme d'inscription annuelle. Le pédibus est encadré par des animateurs des structures de loisirs et l'ASVP. Ces personnels sont bien identifiés par les enfants et les familles. Ce service est également une alternative à l'utilisation de la voiture et une réponse aux difficultés de stationnement à proximité des écoles.

d - Amplitude des accueils

Les accueils de loisirs maternel et élémentaire

Les horaires d'ouverture des différents sites permettent une bonne couverture générale des besoins des familles.

L'amplitude est de 7h30 à 19h du lundi au vendredi.

Le club jeunes

Le club jeunes ouvre ses portes pendant les vacances scolaires uniquement (sauf mois d'août et 2^{ème} semaine des vacances de Noël).

Les horaires sont fluctuants et dépendent des activités proposées, ceci ne semblant pas poser de problème aux jeunes et aux familles.

En raison des attentats ayant eu lieu sur le territoire français de nombreuses sorties ont dû être annulées. A ce jour, les sorties à Paris sont encore limitées.

e - Les inscriptions

Un portail famille a été mis en place afin d'ajuster au mieux les effectifs d'encadrement des animateurs dans les différentes structures.

Cependant et malgré une amélioration, il est encore constaté une différence entre les effectifs réels et les effectifs pré-inscrits.

d - Fonctions et qualifications de l'encadrement

Afin de perfectionner et de développer les projets, la commune dispose d'une coordinatrice, d'un directeur dans chaque structure, et d'un personnel qualifié et investi auprès des enfants.

Les animateurs sont diplômés BAFA, les 2 directeurs sont diplômés BPJEPS.

La commune finance des formations (BAFA, BPJEPS, PSC1). Des formations professionnelles auprès de la SDJES ainsi que du CNFPT sont régulièrement proposées aux animateurs.

Les animateurs

L'équipe d'animation a pour objectif de répondre aux attentes et aux besoins de l'enfant et de sa famille en cohérence avec les objectifs fixés par la commune

Leurs missions :

- Accueillir et animer, en toute sécurité, les enfants ou les jeunes dans le cadre des accueils de loisirs et des séjours de vacances
- Concevoir, proposer ou mettre en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif du service et du projet pédagogique de l'équipement

Leurs attributions :

- Accueillir les enfants en activités éducatives
- Force de proposition auprès du directeur de l'ALSH
- Mettre en place les projets pédagogiques et d'activités de l'accueil de loisirs ou de son groupe d'âge en partenariat avec l'équipe
- Evaluer les besoins
- Répertoire les matériels nécessaires à l'activité
- Respecter les capacités, l'expression et la créativité de l'enfant
- Sensibiliser les enfants aux règles de sécurité, à la citoyenneté et à la vie collective

- Encadrer les activités
- Veiller à la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant
- Repérer les enfants en difficulté et signaler la situation au directeur de l'ALSH
- Vérifier les règles de sécurité
- Organiser l'espace de vie en veillant à l'hygiène des locaux, du matériel ludique et pédagogique
- Participer à l'animation des différentes manifestations organisées par la commune
- Participer aux réunions d'équipe
- Encadrer les séjours et les week-ends
- Rendre compte

Les directeurs d'accueils de loisirs

Les directeurs d'accueil de loisirs ont pour objectifs de :

- Répondre aux attentes et aux besoins de l'enfant et de sa famille en cohérence avec les objectifs fixés par la commune
- Permettre la mise en cohérence des différents temps de l'enfant

Leurs missions :

- Construire et proposer le projet pédagogique concernant l'accueil des enfants et/ou jeunes
- Organiser et coordonner la mise en place des activités qui en découlent et encadrer l'équipe d'animation
- Accueillir et animer des groupes d'enfants ou de jeunes, en toute sécurité, dans le cadre des accueils de loisirs ou de séjours de vacances
- Accueillir et renseigner les familles

Leurs attributions :

- Elaborer et assurer le suivi du projet pédagogique de la structure avec les équipes d'animation et en lien avec le projet éducatif de la ville
- Responsable du projet global de l'accueil de loisirs sous l'autorité de la responsable du service
- Appliquer le projet de l'accueil de loisirs
- Participer au recrutement des animateurs
- Encadrer, fédérer et animer l'équipe d'animation autour du projet pédagogique
- Organiser et coordonner l'ensemble des activités produites
- Animer, construire et maintenir la dynamique de groupe
- Evaluer le travail de l'équipe
- Assurer la gestion administrative, budgétaire et matérielle de la structure
- Gérer le registre des enfants
- Participer aux activités d'animation
- Effectuer ou vérifier les déclarations d'accueils de loisirs et séjours (déclaration initiale et fiche complémentaire)
- Participer à la conception d'outils de communication en vue d'informer les familles
- Travailler en relation avec les différents partenaires
- Organiser et encadrer les séjours et les week ends
- Organiser son travail en conformité avec les orientations de la ville et la réglementation
- Contrôler l'application des règles d'hygiène et de sécurité
- Développer des partenariats avec les associations
- Repérer les enfants et/ou jeunes en difficulté et alerter le responsable du service ou la coordinatrice
- Animer des réunions d'équipe
- Concevoir et organiser des événements locaux
- Organiser la gestion des locaux, espaces et matériel
- Tenir à jour les documents imposés par la réglementation
- Assurer le remplacement du personnel
- Gérer au préalable les congés des agents avant transmission à la coordinatrice et à la responsable de service
- Repérer et réguler les conflits

La coordinatrice

Les objectifs de la coordinatrice : aider au développement d'une politique globale

- Dynamiser les différentes structures d'accueil de loisirs
- Coordonner les actions menées dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse (3 à 17 ans)

Ses missions :

- Participer à l'élaboration du projet éducatif territorial avec la responsable de service et les différents partenaires en fonction des objectifs définis par les élus
- Assurer le suivi et l'évaluation du projet éducatif territorial
- Assurer un suivi budgétaire des structures de loisirs
- Préparation de décisions et projets de délibération en lien avec son domaine
- Aider à la conception, au suivi et à l'évaluation des projets pédagogiques et d'animation
- Valider les programmes d'activités
- Participer au recrutement des animateurs vacataires en lien avec le service des Ressources humaines
- Participer au recrutement des stagiaires en lien avec les directeurs de structures de loisirs
- Avoir un rôle formateur auprès des équipes d'animation
- Elaborer des points réguliers (1 fois/semaine) sur le fonctionnement des différentes structures (péri et extrascolaires)
- Elaborer les éléments pour le traitement de la paie des équipes d'animation
- Contrôler les plannings d'affectation en fonction des nécessités de service
- Valider les congés, heures supplémentaires des équipes d'animation
- Alerter sur les risques techniques et sur la réglementation
- Organiser des réunions avec les équipes d'animation
- Se déplacer de manière journalière sur le terrain
- Elaborer divers compte rendus, synthèses et bilans
- Remonter des informations auprès de la responsable de service (point hebdomadaire)

Chaque structure de loisirs dispose d'un directeur diplômé. En cas d'absence d'un directeur, au regard de la proximité des structures, le directeur de l'autre structure prend le relais. La coordinatrice peut également être amenée à prendre la direction d'une des structures.

Le personnel vacataire est fidélisé par un emploi du temps fixe à l'année, ce qui permet d'avoir une équipe pérenne répondant aux normes d'encadrement exigées par la DDICS.

Un projet de proposition de contrat à durée déterminée est en cours afin que la commune soit plus attractive en matière de recrutement.

En raison de la construction de logements en 2015, les effectifs scolaires ont augmenté et des ouvertures de classe ont eu lieu (2 en élémentaire et 1 en maternelle). Ces hausses d'effectifs scolaires ont eu une répercussion sur les effectifs des accueils de loisirs. Le recrutement a donc été nécessaire. Malgré tout, celui-ci a été difficile par manque de qualification des candidats et surtout par manque de transport desservant la commune. Le personnel titulaire a dû parfois pallier les absences en effectuant des heures supplémentaires.

Le personnel non qualifié, répondant aux exigences de la commune et investi bénéficie de la possibilité de la prise en charge du BAFA.

e - Les temps de réunions et de concertations

Les animateurs et directeurs disposent de 3 heures de réunion hebdomadaire afin de faire émerger et organiser les différents projets. Les équipes de direction disposent d'une heure supplémentaire

pour échanger entre elles, organiser des projets en communs et se concerter sur les problématiques rencontrées

Dans l'ensemble, les besoins des familles sont actuellement bien couverts, elles sont globalement satisfaites des services proposés en direction de l'enfance jeunesse et expriment peu d'attentes (pas de remontées en conseil d'école, par exemple, qui est souvent un lieu d'échange et d'évaluation concernant les structures de loisirs, pas de plaintes au niveau du service). Les structures sont faciles d'accès.

Il existe un projet pédagogique dans chacune des structures.

f - Les accueils de loisirs et la communication

La place des familles au sein des structures est favorisée et est primordiale pour la commune. En effet, les familles sont sollicitées tout au long de l'année dans la mise en œuvre des projets d'animation à travers le projet pédagogique. Ainsi, tous les ans, en début d'année scolaire, une porte ouverte est organisée. Les familles sont invitées à découvrir de manière ludique les grands axes du projet éducatif, ainsi que ceux du projet pédagogique.

Les projets ont été présentés sous la forme d'une maison en carton (construite par les enfants et les animateurs) en élémentaire avec à la base des escaliers indiquant les valeurs éducatives (les fondations) de la commune puis sous les fenêtres les valeurs pédagogiques. Dans les volets les objectifs du projet pédagogique sont déclinés et sur les fenêtres sont déclinés les projets d'animations. Chaque famille étant invitée à être force de proposition dans les actions à mener et les activités proposées. L'ensemble des propositions étant récolté dans la cheminée.

A l'accueil de loisirs maternel, le projet pédagogique a été proposé sous la forme d'un arbre regroupant aux racines les objectifs éducatifs, sur le tronc les objectifs pédagogiques sur les branches les projets d'animation en fonction des objectifs choisis, les feuilles représentant les actions pouvant être menées. Des feuilles ont ainsi été mises à disposition des familles afin d'y inscrire leur souhait d'actions.

Il a été constaté que malgré cette présentation ludique peu de familles se sont senties impliquées et ont proposées des idées.

Afin de permettre aux familles de s'impliquer dans la vie des accueils, à chaque fin de période de vacances scolaires, les familles sont également invitées à participer à des jeux, des spectacles, des expositions organisées par les enfants et les équipes d'animation.

Il est constaté que souvent ce sont les mêmes familles qui participent et s'investissent.

Ces événements sont très appréciés.

Malgré la mise en place d'actions pour impliquer les familles dans la vie des accueils, il est constaté que ces derniers restent pour elles essentiellement un moyen de garde.

A chaque rentrée scolaire, un guide enfance est distribué aux familles et est également mis en ligne sur le site de la ville. Les programmes d'activités sont distribués aux familles directement dans les accueils et sont également mis en ligne. La mairie dispose également dans les structures de tableaux d'affichage afin d'informer les familles des projets : manifestations, séjour, délais d'inscription. La commune utilise aussi un tableau lumineux pour transmettre les informations aux familles ne se rendant jamais sur les différents points d'accueil.

Toute information en lien avec l'enfance est également véhiculée par un logiciel permettant d'adresser en nombre des messages aux familles. Pour chaque nouvelle famille fréquentant les structures de loisirs sur le temps périscolaire ou extrascolaire, le guide enfance leur est remis ainsi que le programme d'activités. Ces dernières sont également invitées à rencontrer la direction de l'accueil qui leur expose les objectifs pédagogiques de la structure en rappelant ceux de la ville. Les programmes sont expliqués afin de valoriser les actions effectuées et une visite des locaux est organisée. Une porte ouverte a lieu à chaque début d'année scolaire dans chaque accueil de loisirs. La commune est également associée à la réunion d'information de rentrée scolaire pour les familles dont les élèves sont scolarisés en CP ou pour les nouveaux arrivants. Cette réunion permet d'expliquer le fonctionnement des accueils périscolaires et restauration scolaire (modalités d'inscription...) et de répondre aux différentes questions des familles.

Ce système est rassurant pour les familles et permet de créer un lien et d'avoir un rapport privilégié avec les différents interlocuteurs des structures.

g - La place des jeunes et des enfants au sein des structures est favorisée

Pour un meilleur accueil des enfants et des jeunes, un accueil personnalisé est réalisé dans chacune des structures.

Les enfants comme les jeunes sont invités sous forme de forum de discussion et lors des bilans de fin de journée à établir leur projet et à transmettre leurs idées.

A chaque période des nouveaux projets sont développés afin d'offrir une variété d'actions et ainsi de permettre à chacun de s'y retrouver. Cette offre étant adaptée aux besoins, aux rythmes des enfants et jeunes. Le bien-être de l'enfant et des jeunes est respecté.

Une convention de partenariat avait été signée avec le collège. Un animateur de la ville, affecté à l'accueil de loisirs élémentaire et au club jeunes, y animait une ludothèque tous les jeudis midis. Son intervention avait pour objectif de présenter les différentes actions du club jeunes et par la suite faire émerger des projets. Les jeunes ont ainsi été sollicités afin d'établir des programmes d'activités à travers des projets d'animation. Depuis la crise sanitaire, cette animation n'a plus lieu. Cette suppression n'a pas eu d'incidence sur le nombre de jeunes accueillis.

Cependant, l'ensemble des propositions des jeunes reste concentré essentiellement autour des activités de consommation. Il a été constaté ces 2 dernières années, une baisse des effectifs accueillis. Face à ces difficultés, un diagnostic est en cours afin de revoir l'organisation du club jeunes.

Toutefois depuis septembre 2021, on constate à nouveau une hausse des effectifs.

Néanmoins, ces derniers restent faibles d'une part car la commune est de petite taille et d'autre part, le véhicule permettant le déplacement ne dispose que de 7 places. Toutefois, si les pré-inscriptions sont importantes, un car est loué.

h - Les séjours

La commune organise des séjours pour les enfants de 4 à 17 ans.

Pour chaque séjour les familles, les enfants ainsi que les jeunes sont conviés à une réunion d'information, durant laquelle le projet pédagogique est exposé, ainsi que le fonctionnement, la vie quotidienne, le suivi sanitaire etc. Les familles comme les enfants peuvent questionner l'équipe encadrante.

A l'issue des séjours, les familles et leurs enfants sont conviés à une soirée avec diaporama autour d'un verre de l'amitié.

En conclusion, les accueils de loisirs accueillent, sans interruption les 3-11 ans et répondent de manière significative aux besoins des familles même si celles-ci participent de manière ponctuelle à la vie des structures et aux différents projets.

Les projets d'animations proposés par les équipes encadrantes y sont variés et suivis.

Les interrogations sur un appui ciblé concernant les jeunes 14-17 ans, public ne fréquentant pas les structures de loisirs et ne bénéficiant pas d'un point information jeunesse ne nécessitent pour le moment pas l'ouverture d'un service.

L'offre d'accueil est riche, variée, adaptée aux enfants et aux jeunes les projets répondent aux besoins des enfants et aux jeunes, aux rythmes, avec des activités adaptées à chaque tranche d'âge.

Depuis 2020, la commune s'intègre dans le dispositif « colos apprenantes ».

C - Mixité sociale et accessibilité à tous

a – La tarification

La tarification des prestations communales concernant les accueils péri et extra scolaires maternel, élémentaire et club jeunes sont établies au quotient familial.

LES TARIFS

LE QUOTIENT FAMILIAL

Le calcul du quotient n'est pas obligatoire. Il est toutefois indispensable pour les familles désirant bénéficier de la tarification dégressive et doit être recalculé chaque année. A défaut de la détermination du quotient familial, le tarif maximum est appliqué.

Pour les enfants ne résidant pas dans la commune, le tarif "hors-commune" est appliqué.

Le quotient familial est valable du 1er janvier au 31 décembre.

Mode de calcul
Il prend en compte les revenus d'imposition (revenu fiscal annuel de référence) et le nombre de parts (une part par personne vivant au foyer, une majoration d'une part pour les personnes seules assumant la charge d'un ou plusieurs enfants).

Pour déterminer la tranche à laquelle vous appartenez :

$$\frac{\text{revenu fiscal annuel de référence}}{12} = \text{revenu mensuel}$$

$$\frac{\text{revenu mensuel}}{\text{nombre de parts}} = \text{votre tranche que vous identifieriez grâce au tableau de la page 15}$$

Documents à fournir
Il convient de se présenter au service Enfance-Jeunesse avec les originaux suivants :

- livret de famille,
- relevé d'imposition,
- justificatif de domicile,
- jugement de divorce,
- décompte des indemnités ASSEDIC ou sécurité sociale.

Modes de paiement des diverses prestations :
Carte bancaire, espèces, chèque, CESU, chèques vacances.
<http://www.ville-mandres-les-roses.fr>
Sur le portail famille, accessible sur le site internet de la mairie au pied de la page d'accueil.

ATTENTION : LES FACTURES NE SONT PLUS ADRESSÉES PAR COURRIER, ELLES SONT DISPONIBLES SUR LE PORTAIL FAMILLE.

LES PARTICIPATIONS FAMILIALES

Tranches de revenus	Tranches	Restaurant scolaire		Accueils de loisirs			
		PAI	PAI	Journée PAI	Demi journée avec repas PAI		
De 0€ à 363,15€	A	1,95 €	1,23 €	5,75 €	3,03 €	3,85€	2,42 €
De 363,16€ à 550,96€	B	2,45 €	1,54 €	6,52 €	3,50 €	4,48 €	2,84 €
De 550,97€ à 740€	C	3,04 €	1,93 €	8,98 €	5,06 €	6,03 €	3,78 €
De 740,01€ à 929,49€	D	3,59 €	2,25 €	11,37 €	6,54 €	7,48 €	4,70 €
De 929,50€ à 1 121,05€	E	3,93 €	2,46 €	13,25 €	7,71 €	8,62 €	5,41 €
De 1121,06€ à 1 294,79€	F	4,17 €	2,62 €	14,93 €	8,30 €	9,00 €	5,73 €
De 1 294,79€ à plus	G	4,42 €	2,79 €	16,26 €	9,62 €	10,35 €	6,50 €
Hors commune		4,94 €	3,10 €	22,85 €	17,95€	15,23 €	10,33 €

LES ACCUEILS PRÉ ET POST SCOLAIRES (FORFAIT)

Accueil pré-scolaire : 0,97 €
élémentaire : de 7h30 à 8h20
maternelle : de 7h30 à 8h15

Accueil post-scolaire : 2,87 € (PAI : 1,85 €)
élémentaire : de 16h30 à 19h
maternelle : de 16h25 à 19h

Accueil post-étude : 0,97 €
élémentaire : de 18h à 19h

Étude surveillée élémentaire : 2,35 €
- de 16h30 à 18h



Les tranches du quotient familial sont définies au regard :

- des revenus déclarés dans l'avis d'imposition n-1 ou indemnité pour perte d'emploi
- du livret de famille permettant d'établir le nombre de parts du foyer
- du justificatif de domicile

Le quotient familial est calculé pour une année civile et est révisable en cours d'année au regard de tout changement de situation (naissance, chômage...).

Chaque personne au foyer totalise une part entière, les parents isolés ont une part supplémentaire. Les modalités de calcul du quotient familial sont égales au 12^{ème} du revenu net imposable divisée par le nombre de parts.

Les tranches de quotient se répartissent de la manière suivante :

Quotient	Tranches de quotient	2022
A	De 0 à 363,15 €	15,60 %
B	De 364,16 à 556,84 €	10,80 %
C	De 556,85 à 740 €	15,60 %
D	De 740,01 à 929,48 €	20,80 %
E	De 929,49 à 1 121,05 €	16,60%
F	De 1 121,06 à 1 294,74 €	8,40%
G	De 1 294,75 € à plus	13,20%

La répartition des quotients familiaux reste, également, relativement homogène. Une démarche en ligne est désormais disponible pour le calcul du quotient 2022 ce qui facilite, ainsi, les démarches administratives de beaucoup de familles qui ne peuvent pas se présenter en mairie aux horaires d'ouverture.

b- L'inclusion

Pendant les temps péri et extrascolaires, des enfants ayant des troubles du comportement et des allergies alimentaires sont accueillis.

L'un des objectifs pédagogiques est la qualité de l'accueil individualisé qui est un facteur déterminant pour le bon déroulement de l'intégration des enfants comme des familles au sein des structures et ce pour chaque enfant.

Un premier contact avec les familles est établi afin de leur apporter un sentiment de confiance et de sécurité. Il permet également de leur montrer une volonté et une souplesse des équipes à accueillir leur enfant.

Les familles sont rencontrées en amont, lors d'un entretien individualisé, avant l'arrivée de l'enfant dans la structure. L'ensemble des partenaires et des intervenants sont également conviés. A cette occasion, la famille et l'enfant visitent les locaux. L'échange permet aux animateurs de s'assurer de la conduite à tenir.

Cette première rencontre permet de faire connaissance avec l'enfant et sa famille. Elle permet de recueillir leurs besoins et d'évaluer leurs attentes, les possibilités d'accueil.

Parfois, il est proposé des journées d'adaptation afin de voir comment l'enfant s'intègre dans le groupe, pour lui donner aussi des repères et lui permettre de s'adapter aux enfants et à l'équipe d'encadrement.

Ce temps permet de mettre en place une période de transition entre la vie à la maison et la vie en collectivité, il aide la famille et l'enfant à se séparer en sécurité.

Ce temps est une rencontre entre la structure d'accueil, la famille et l'enfant. La durée et le rythme du temps d'adaptation peuvent être prévus avec la famille et réajustés en fonction des réactions de l'enfant. Il est important, également, qu'un animateur référent ait en charge l'enfant. Il est un véritable lien entre l'équipe, l'enfant et sa famille.

Pour que la qualité de l'accueil soit pérennisée, il faut maintenir le lien avec la famille, avec les partenaires et les interlocuteurs. Il faut aussi permettre à l'enfant de pouvoir poursuivre, le cas échéant, ses soins pendant les temps de loisirs. Une chartre d'accueil a également été mise en place elle est signée par la famille et la commune.

Les directeurs des accueils de loisirs ainsi que la responsable de service sont conviés aux réunions d'équipe éducative qui ont lieu à l'école lorsque l'enfant concerné est également accueilli dans les structures d'accueil. Participent à minima à cette équipe, l'enseignant de l'enfant, la psychologue scolaire, le médecin scolaire, le Centre Médico-psychologique de Boissy Saint Léger et la famille.

La présence de représentants de la commune lors de ces équipes éducatives permet de bien cibler les difficultés de l'enfant et de pouvoir mettre en place des actions adaptées à l'enfant mais également de demander la présence de l'Auxiliaire de Vie Scolaire pendant le temps du repas.

Les enfants ayant des allergies alimentaires sont également accueillis pendant les accueils de loisirs. Un Projet d'Accueil Individualisé est mis en place et signé par la famille, l'école et la commune. Les familles fournissent un repas et un goûter adapté à l'enfant. Un tarif PAI a également été mis en place.

D- Points forts et points faibles

Les points forts

- variété de l'offre notamment en ce qui concerne la petite enfance (accueil collectif, familial
- proposition d'un accueil mixte, régulier ou occasionnel
- couverture des structures dans la commune variée et répondant aux besoins des familles et équitablement réparties sur le territoire communal afin de limiter les déplacements quotidiens
- déplacements quotidiens facilités par le pédibus pour les structures enfance
- les familles sont globalement satisfaites des services proposés et expriment peu d'attentes
- le bien-être des enfants est au cœur des projets et des offres
- des jours et des horaires couvrant l'ensemble des besoins de familles
- des équipes d'encadrement qualifiées, formées et compétentes, investies et à l'écoute des familles
- des réunions permettant des échanges entre les différentes équipes des différentes structures pour mieux informer, orienter et former
- les postes de coordination permettent une meilleure qualité de service
- une volonté politique de proposer une offre d'accueil et éducative de qualité
- ouverture toute l'année des structures d'accueil enfance
- des services structurés qui permettent aux familles d'avoir un interlocuteur unique : le directeur
- des animateurs et directeurs de structure diplômés

Les points faibles

- la faible fréquentation du club jeunes malgré une offre diversifiée même si une hausse des effectifs est constatée depuis 2021
- la participation des familles à la vie des structures enfance
- nombre de places insuffisantes par rapport à la demande en crèche
- accueil des enfants qu'à partir de 15 mois, marche acquise
- la fermeture de la structure petite enfance pendant la moitié des vacances scolaires oblige les familles à trouver un autre mode de garde pendant ces temps de fermeture

E- Les projets à l'étude

L'accueil de loisirs maternel est implanté au sein de l'école maternelle Ferme de Monsieur. Construite en 1988, les locaux présentent un grand nombre d'insuffisance : réfectoire trop petit, 2 salles partagées avec l'école, 1 salle à l'étage et mansardée, pas de bibliothèque.

Les locaux sont sur-occupés et surutilisés et connaissent ainsi une dégradation des espaces. Le partage des locaux entre les équipes d'enseignants et les équipes d'animation occasionnent ou peuvent occasionner :

- Des difficultés pour les équipes d'animation de s'approprier les lieux, l'espace restant avant tout aménagé en salle de classe
- des conflits entre les différents partenaires.

Un cabinet d'études a été sollicité pour une mission de faisabilité, de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'extension de l'école maternelle Ferme de Monsieur et de la création d'une crèche. Le projet de l'extension de l'école a une incidence sur l'accueil de loisirs maternel puisque situé dans les mêmes locaux.

✓ **Les objectifs :**

La nature des équipements devra permettre d'atteindre le meilleur équilibre entre :

- l'évolution des effectifs
- une démarche de développement durable
- les besoins exprimés par les utilisateurs
- les possibilités budgétaires

Les équipements devront :

- anticiper l'évolution possible de l'école
- permettre d'optimiser les espaces, la fonctionnalité des lieux et l'usage des locaux. Les nouveaux espaces viendront se raccrocher à l'existant pour l'école
- accueillir la crèche d'une capacité de 12 lits au regard des décrets en vigueur et indépendamment du bâtiment « école »

✓ **Les besoins et les contraintes :**

- L'extension visera à s'intégrer dans l'environnement architectural local.
- Le programmeur s'attachera au respect des normes en matière d'accessibilité et d'ERP accueillant des enfants de moins de 6 ans.
- Le programmeur s'attachera à trouver des possibilités pour que les activités concernées puissent perdurer durant les phases d'élaboration du projet (continuité de service).
- Les équipements devront respecter les différents documents d'urbanisme existants.
- L'extension de l'école et le bâtiment accueillant la crèche devront intégrer les mesures environnementales notamment celles liées à la transition énergétique, intégration paysagère...
- Le projet d'extension devra intégrer une chaufferie pour l'ensemble de l'école maternelle.
- L'étude de l'extension de l'école et la construction de la crèche devront étudier, entre autres, les avantages et les inconvénients qu'apporteraient l'installation de panneaux solaires permettant la mise en place d'une énergie « propre » au niveau du chauffage de l'eau (eau-chaude sanitaire et/ou adjonction calorifique complémentaire à la chaufferie) et en tant que source d'énergie électrique en autoconsommation (éclairage, ...).

✓ **Définition de la mission**

Le programmeur devra :

- S'assurer de la faisabilité du projet
- Proposer 2 ou 3 scénarios pour l'extension de l'école et la création de la crèche
- Réaliser une esquisse et un pré-programme de l'extension de l'école et de la création de la crèche (bâtiment indépendant pour accueillir la crèche sur le site de l'école)

L'extension de l'école devra prévoir :

- un agrandissement du réfectoire

- des salles de classe ou d'accueils de loisirs au regard de l'évolution des effectifs
- 1 bibliothèque
- 1 agrandissement du préau couvert
- La création de la crèche devra prévoir une capacité de 12 lits

Un nouveau Pedt et un Plan mercredi sont également en cours de réalisation.

FICHE DIAGNOSTIC 4 : « PARENTALITE »

OBJECTIFS CAF :

« Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants », ces objectifs participent de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, afin de prévenir les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales. Il s'agit notamment de favoriser la qualité des liens parents-enfants aux moments clés de la vie familiale.

Cet objectif est aussi inclus dans le schéma départemental des services aux familles, piloté par la Préfecture et animé par la caisse d'allocations familiales.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les équipements et services présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Mandres-les-Roses	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre de familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans	639	43 421	184 735
Evolution du nombre de familles avec un enfant mineur entre 2013 et 2017	7,4 %	2,8 %	1,7 %
② Public allocataire de la Caf	Mandres-les-Roses	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre de familles allocataires en 2019	526	37 370	155 896
Evolution du nombre de familles allocataires entre 2015 et 2019	12,6 %	4,0 %	3,7 %
Part des familles allocataires à bas revenus	18,3 %	34,8 %	34,2 %
Nombre de familles allocataires monoparentales	124	12 004	48 741
Part des familles allocataires monoparentales	23,6 %	32,1 %	31,3 %
Part des familles allocataires monoparentales à bas revenus	42,7 %	48,2 %	48,3 %
Nombre de familles nombreuses allocataires	117	9 868	39 655
Part des familles nombreuses allocataires	22,2 %	26,4 %	25,4 %
Part des familles nombreuses allocataires à bas revenus	19,7 %	34,8 %	35,1 %
Nombre de séparations avec enfants à charge parmi les familles allocataires	7	651	2 714
Taux de séparation parmi les familles allocataires	1,5 %	1,9 %	1,9 %
Nombre de bénéficiaires de l'Asfr	-	355	1 334
Part des familles monoparentales bénéficiant de l'Asfr	-	3,0 %	2,7 %
Nombre de décès en 2019	-	81	343
Enfants	-	30	119
Parents	-	51	224
Ratio de décès parmi les familles allocataires	-	0,2 %	0,2 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015, décembre 2018 et décembre 2019 ; Insee, BCE2015 et BCE2019, recensement de la population 01/01/2013 et 01/01/2017.

II- ÉLÉMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

En référence aux données de cadrage, en 2019, le taux de couverture allocataires est inférieur à Mandres-les-Roses, soit 50,1 % contre 52,5 % au niveau départemental. En revanche, la part des allocataires avec enfant(s) à charge est quant à elle supérieure (59,5 % et 54,2 %).

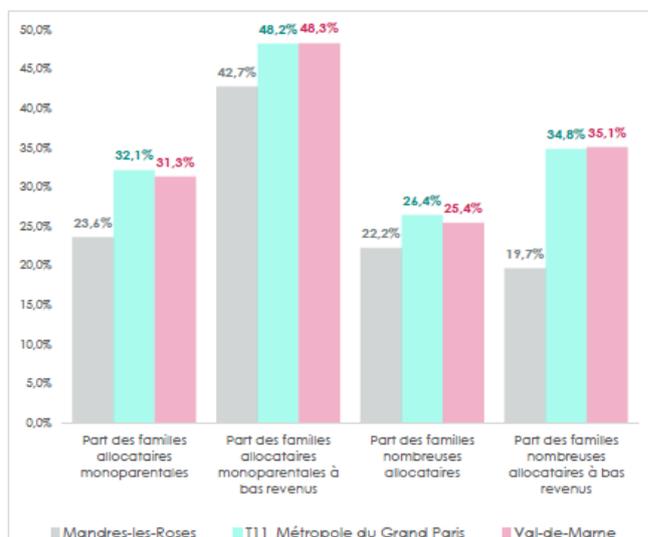
Par ailleurs, que ce soit pour l'ensemble des familles recensées entre 2013 et 2017 mais également les familles allocataires entre 2015 et 2019, leur nombre augmente plus nettement sur la commune que sur le département (respectivement + 7,4 % et + 12,6 % contre + 1,7 % et + 3,7 %).

En 2019, les familles allocataires mandrionnes à bas revenus sont nettement sous-représentées (- 16,0 points) par rapport au niveau départemental. Moins d'une famille mandrionne sur cinq (18,3 %) vit sous le seuil de 1 096 € par unité de consommation contre plus d'une sur trois à l'échelle du département (34,2 %).

De même, comme mentionné précédemment, sur l'ensemble des familles allocataires, la part des familles monoparentales est sous-représentée à Mandres-les-Roses comparativement aux deux échelons supra (- 8,5 points avec l'Ept 11 et - 7,7 points avec l'ensemble du Val-de-Marne). La part de ces mêmes familles à bas revenus est également moindre de - 5,5 points rapportée au département.

En ce qui concerne les familles nombreuses, si ces dernières sont moins importantes de - 3,2 points comparativement à l'échelle val-de-marnoise, ce constat s'accroît lorsque ces dernières sont considérées à bas revenus (- 15,4 points) - (cf. figure 6).

Figure 6. Part des familles monoparentales et nombreuses avec la notion de bas revenus



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019

Avec un taux d'activité féminine plus important et à l'inverse des fragilités familiales moins marquées (familles monoparentales et/ou nombreuses), ces données confortent les conclusions précédentes quant à la non-fragilité socio-économique de ces profils à Mandres-les-Roses. Enfin, aucun contrat local d'accompagnement scolaire n'y est présent.

III- L'existant en matière de parentalité sur la commune

L'existant en matière de parentalité est très faible sur la commune, peu d'actions sont développées, la plupart d'entre elles sont à destination des familles dont les enfants sont inscrits à l'école primaire ou à la crèche.

La préoccupation principale des familles réside dans l'équilibre entre la vie professionnelle, la vie familiale et plus particulièrement le « bien-être » de leur enfant.

Une passerelle entre le CCAS et le service Enfance Jeunesse Population existe. Le service Enfance Jeunesse Population peut être amené à diriger les familles vers le CCAS quand elles ont fait part de certaines difficultés. Bien souvent, le 1^{er} interlocuteur des familles est le service Enfance Jeunesse Population.

Certaines familles sont démunies en raison du barrage de la langue. Les familles non francophones sont de plus en plus nombreuses dans la ville.

Un agent, de façon informelle, communique avec certaines d'entre elles du fait de sa maîtrise de plusieurs langues. Parfois, les enfants de la famille sont les traducteurs. Ces familles se sentent isolées et sont en demande d'échanges notamment avec l'école.

Un accompagnement des familles existe pour les démarches administratives liées à l'Enfance. Un poste informatique a été mis en place depuis plusieurs années et a été financé par la CAF du Val de Marne. Il permet aux familles de procéder aux inscriptions, annulations... pour les prestations péri et extrascolaires tout en ayant un appui d'un agent municipal.

Les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses

Un guide de rentrée est diffusé auprès des familles. Il permet aux familles de trouver toutes les informations utiles concernant les temps scolaires, péri et extrascolaires.

La crèche et le service Enfance Jeunesse organisent respectivement une fête rassemblant les familles. Elle permet de rencontrer les familles et d'échanger avec elles.

Le CCAS en relation avec le service Enfance-Jeunesse propose à des enfants « défavorisés » des séjours d'été avec le Lions's Club de Boussy-Saint Antoine.

FICHE DIAGNOSTIC 5 : « LOGEMENT »

OBJECTIFS CAF :

« Soutenir les politiques du logement et participer à leur réforme », ces objectifs participent de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, en tant qu'acteur central des politiques du logement.

Il s'agit ainsi de mettre en œuvre les réformes des aides au logement, notamment au titre de l'accompagnement des allocataires et aussi de poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence.

I – DONNÉES DE CONTEXTE SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les services présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

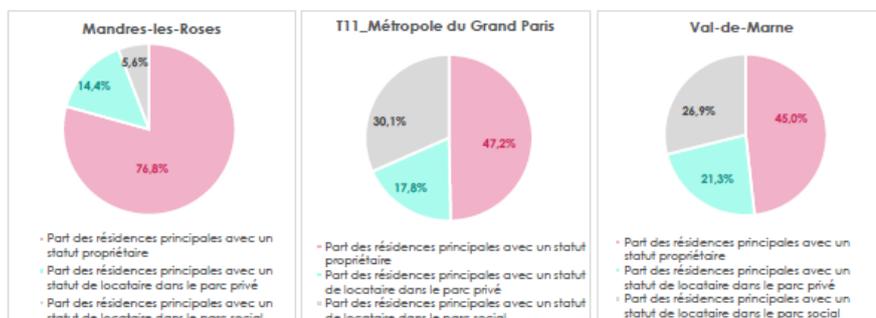
① Démographie - Insee	Mandres-les-Roses	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre total de logements	1 831	134 320	633 207
Part de logements vacants	6,1 %	4,6 %	5,6 %
Nombre de résidences principales	1 690	126 706	586 755
Part des résidences principales avec un statut propriétaire	76,8 %	47,2 %	45,0 %
Part des résidences principales avec un statut de locataire dans le parc privé	14,4 %	17,8 %	21,3 %
Part des résidences principales avec un statut de locataire dans le parc social	5,6 %	30,1 %	26,9 %
② Socio-économique - Caf	Mandres-les-Roses	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Part des allocataires ayant un taux d'effort supérieur à 30 %	14,8 %	19,9 %	20,2 %
Nombre d'impayés de loyers parmi les bénéficiaires d'aides au logement	7	1 945	8 034
Part d'impayés parmi les bénéficiaires d'une aide au logement	2,4 %	6,7 %	6,1 %
③ Public allocataire de la Caf	Mandres-les-Roses	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement	291	28 954	132 640
Part des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement	32,9 %	44,1 %	46,1 %
dont bénéficiant d'Apl	72,9 %	62,7 %	56,0 %
dont bénéficiant d'Alf	11,7 %	16,9 %	15,9 %
dont bénéficiant d'Als	15,5 %	20,4 %	28,1 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, 2017 et BCE2019, recensement de la population 01/01/2017.

II - ÉLÉMENTS D'ANALYSE RELATIFS À CES DONNÉES

L'observation des statuts des résidences principales à Mandres-les-Roses montre que plus des trois quarts des résidents (76,8 %) ont un statut de propriétaire. C'est + 31,8 points de plus que sur l'ensemble du département. A contrario, la part des résidences principales avec un statut de locataire dans le parc social mais également dans le parc privé est nettement moins importante, - 21,3 points et - 6,9 points rapporté au niveau départemental - (cf. figure 7).

Figure 7. Occupation des résidences principales à Mandres-les-Roses, sur le T11 et dans le Val-de-Marne

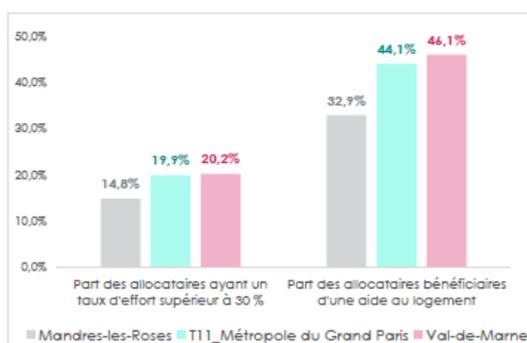


Source : BCE2019, recensement de la population 01/01/2017

De plus, au regard de ces données et des données socio-économiques des allocataires, les bénéficiaires d'une aide au logement sont sous-représentés sur la commune (32,9 %), soit un écart de - 13,2 points par rapport à l'ensemble du Val-de-Marne.

Par ailleurs, la part des allocataires ayant un taux d'effort⁷ supérieur à 30 %, est inférieure de - 5,4 points comparé au département - (cf. figure 8).

Figure 8. Les bénéficiaires d'une aide au logement



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019

L'étude des impayés de loyers parmi les bénéficiaires d'une aide au logement fait également apparaître un taux nettement inférieur : 2,4 % contre 6,1 % dans le Val-de-Marne. Il convient, tout de même, de prendre en compte le faible effectif (7) de ces impayés de loyers.

⁷ Le taux d'effort est le rapport entre les dépenses au titre logement et les revenus des allocataires.

III- Le parc de logements sociaux

La commune dispose de 316 logements sociaux (2019) 52 sont en cours de construction, livrables en 2023-2024.

✓ **Logements indécents :**

Le CCAS souhaite mettre en place un bulletin d'information concernant les dispositifs existants pour la déclaration d'un logement insalubre ou indécents avec l'ARS comme acteur principal. En effet très peu d'usagers connaissent ce dispositif.

✓ **Programme immobilier :**

2024/2025, un programme immobilier de 52 logements est prévu.

✓ **Partenariat, Valophis, Emmaüs habitat, CDC Habitat, Osica.**

Actions mises en place en direction des familles avec soutien de la caf et d'autres partenaires. Les actions mises en place concernent les demandes de DALO, DRHILL, qui permettent aux familles d'accéder au parc locatif dans un délai plus restreint, en partenariat avec la CAF et l'EDS de Sucy-en-Brie.

FICHE DIAGNOSTIC 6 : « INSERTION/ ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET ACCES AUX DROITS »

OBJECTIFS CAF :

« Contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale dans les territoires prioritaires et développer l'accès aux droits », ces objectifs participent des axes 1 et 2 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille.

Il s'agit notamment de créer les conditions favorables à l'insertion, de cibler les interventions de travail social sur les familles vulnérables, de concourir à la cohésion des territoires les plus fragiles en y soutenant les dispositifs d'animation de la vie sociale et de développer les partenariats permettant de simplifier l'accès aux droits.

A ce titre, la Caf s'est engagée dans la définition d'un schéma directeur de l'animation de la vie sociale, d'un plan d'accueil des allocataires et a contribué au plan départemental de l'insertion.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les services présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Socio-économique - Insee	Mandres-les-Roses	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Taux d'activité des 15-24 ans	37,4 %	38,2 %	36,2 %
Dont actifs ayant un emploi	74,9 %	73,3 %	74,7 %
Taux de chômage des 15-24 ans	25,1 %	26,7 %	25,3 %
Taux d'activité des 25-64 ans	81,8 %	85,3 %	85,5 %
Dont actifs ayant un emploi	92,7 %	88,6 %	88,5 %
Taux de chômage des 25-64 ans	7,3 %	11,4 %	11,5 %
Part des cadres	16,5 %	14,7 %	18,9 %
Part des professions intermédiaires	22,1 %	20,6 %	19,8 %
Part des employés	16,5 %	23,7 %	21,6 %
Part des ouvriers	10,3 %	11,6 %	10,6 %
Part des artisans et commerçants	3,8 %	3,9 %	3,7 %
Part des retraités	8,5 %	4,3 %	4,0 %
Autres personnes sans activité professionnelle	18,1 %	19,6 %	20,0 %
② Public allocataire de la Caf	Mandres-les-Roses	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Bénéficiaires du Rsa	80	10 317	44 716
Nombre de personnes couvertes par le Rsa	148	20 249	84 782
Bénéficiaires du Rsa majoré	13	1 083	4 239
Part des familles bénéficiaires du Rsa	8,9 %	14,1 %	13,8 %
Bénéficiaires de la prime d'activité	235	18 446	77 653
Nombre de personnes couvertes par la prime d'activité	397	39 595	163 033
Bénéficiaires de la prime d'activité majorée	9	1 170	4 542
Part des familles bénéficiaires de la prime d'activité	13,7 %	22,9 %	22,0 %
Part des allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus	23,0 %	24,2 %	23,6 %
Part des allocataires avec enfant(s) à charge dépendants des prestations à 50 % ou plus	41,6 %	53,4 %	50,7 %
Jeunes de 16-17 ans révolus sans activité	6	365	1 545
Part d'inactifs chez les jeunes de 16-17 ans révolus	5,4 %	5,6 %	5,9 %
Zone d'influence : nombre d'allocataires pour un centre social	-	6 565	7 374

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, 2017.

⁸ Selon la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles sont distingués : les cadres, les professions intermédiaires, les employés, les ouvriers, les artisans et commerçants, les retraités et les personnes sans activité professionnelle, hors retraités.

⁹ Ces nouveaux quartiers sont inscrits dans la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

Si pour la population des jeunes mandrions de 15 à 24 ans révolus, le taux de chômage est du même ordre que celui du Val-de-Marne (données Insee RP 01/01/2016), ce dernier est inférieur de - 4,2 points pour les 25-64 ans. De plus, la représentation des catégories socioprofessionnelles⁸ apporte un éclairage complémentaire aux données de cadrage qui présentaient un taux plus faible de jeunes actifs (25-39 ans sur cette commune). Ce constat est concomitant à la sous-représentation de la plupart des catégories d'actifs (- 5,1 points pour les employés, - 2,4 points pour les cadres...), seules les professions intermédiaires mandrionnes connaissent une surreprésentation de + 2,3 points comparativement au département. Par ailleurs, les retraités sont quant à eux surreprésentés de + 4,5 points.

Les constats précédents, non représentatifs d'une vulnérabilité socio-économique de la population communale, sont corroborés par les parts de familles dépendantes des prestations à 50 % ou plus mais également des bénéficiaires de la prime d'activité et du Rsa, respectivement inférieures de - 9,1 points, - 8,4 points et - 4,8 points, comparativement à l'ensemble de la population allocataire val-de-marnaise.

Aucun équipement d'animation de la vie sociale de proximité, facilitant notamment l'accès aux droits, le soutien à la parentalité ou encore la vie citoyenne et l'insertion, n'est présent sur ce territoire communal - (annexe 1).

Enfin, la commune de Mandres-les-Roses ne compte également aucun quartier prioritaire de la politique de la ville⁹ sur les 42 définis sur le département du Val-de-Marne.

En conclusion, l'étude de ces données quantitatives renforce l'hypothèse d'une non-fragilité de la situation socioéconomique et professionnelle des allocataires de Mandres-les-Roses par rapport à l'ensemble de la population allocataire val-de-marnaise. Cette commune se caractérise par une moindre urbanisation comparativement aux autres communes du département, peu peuplée et plutôt aisée. L'identification d'une part plus faible de familles allocataires dépendantes à 50 % ou plus des prestations mais aussi de familles bénéficiaires de minima sociaux conforte ce constat.

Au regard d'un solde migratoire positif, d'une part plus importante de familles avec enfant(s), et d'une évolution de la population plus marquée, cette commune semble représenter une certaine attractivité pour les familles allocataires plus aisées.

III- L'existant en matière d'accompagnement des familles et d'accès aux droits

La ville possède des équipements de proximité et de service à destination des familles

- Gymnases
- Terrain de tennis
- Terrain de football
- Un ordinateur à l'accueil de la mairie leur permettant l'accès au portail familles
- Une permanence sécurité sociale ???
- Un «coupon d'enseignement instrumental individuel» est mis en place et vise à promouvoir la pratique instrumentale des mandrions de moins de 25 ans.
Il permet de faire bénéficier aux familles d'une réduction de 150 € sur le tarif d'une inscription annuelle à la pratique d'un instrument de musique.
- Un agenda culturel offrant des spectacles ou animations gratuits

Par ailleurs, Grand Paris Sud Est Avenir met à disposition des mandrions un bibliobus et la construction d'une médiathèque est en cours.

En outre, le Ccas est un service communal qui gère l'action sociale locale. Il instruit les dossiers de demandes d'aide légale et participe à la lutte contre l'exclusion et la pauvreté, en œuvrant avec les institutions publiques et privées menant des actions de développement social.

Il tend à créer une dynamique sociale locale par des actions de prévention d'une part, de loisirs et de divertissement dans le cadre du lien social d'autre part.

Les aides qu'il propose sont les suivantes :

La lutte contre les exclusions :

- Accès au Revenu de Solidarité Active (RSA),
- Accès aux aides légales : Fond de solidarité Energie, Aide sociale à l'hébergement, Protection Universelle Maladie, Protection Universelle Maladie, Complémentaire Santé Solidaire (C2S), Aide Médicale Etat, Obligation alimentaire, Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA), dossier de surendettement,...
- Accès aux dossiers de la Maison Départementale des Handicapés ; carte d'invalidité, carte de stationnement, reconnaissance travailleur handicapé, allocation adulte handicapé, ...
- Chèques mobilité transport, portage de repas à domicile, téléassistance, accompagnement aux courses
- Aide alimentaire.
- Aide au BAFA et au 1^{er} équipement professionnel pour les jeunes de 17 à 25 ans

La santé :

- Protection Universelle Maladie (PUMA),
- Complémentaire Santé Solidaire (C2S),
- Aide à la Complémentaire Santé (ACS),
- Aide Médicale Etat (AME),
- Orientation vers une structure de médiation familiale,
- Orientation vers une psychologue conventionnée,
- Orientation vers des structures traitant de la problématique d'addictions,
- Orientation vers une structure spécialisée dans les violences faites aux femmes.

Le logement :

- Enregistrement des demandes de logement social.
- Demande d'Aide Personnalisée au Logement,
- Aide à la constitution de reconnaissance de logement insalubre en partenariat avec l'ARS

Situé au sein de la mairie de Mandres les Roses, le CCAS possède un bureau dédié pour recevoir en toute confidentialité.

Au titre de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS), les mandrions ont été interrogés sur le logement. 88% n'ont pas répondu, 4% se considèrent satisfaits et 8% insatisfaits notamment en raison de l'insalubrité, des loyers trop onéreux, des problèmes de voisinages, d'environnement, de taille inadaptée et de logement énergivore.

Pour l'année 2021, le CCAS dénombre

- 417 demandes sélectionnant la commune de Mandres-les-Roses
- 126 demandes comme 1^{er} choix Mandres-les-Roses
- 39 modifications
- 14 radiations de mandrions pour non-renouvellement
- 30 créations
- 39 renouvellements

Les chiffres évoluent peu, on constate que la majorité des demandes sont déposées dans l'année en cours puis l'année d'avant. Au-delà des attributions de logements, il y a un taux important de demandes non renouvelées.

Les familles n'ayant pas eu de proposition dans un délai de 3 ans peuvent se faire reconnaître prioritaires au titre du DALO. Il est constaté que peu de dossiers sont déposés ou acceptés par la commission de médiation à ce titre. Les demandes qui aboutissent concernent les familles avec des enfants en bas âge qui vivent dans un logement insalubre.

En 2021, 1 demande est reconnue prioritaire à ce titre pour logement insalubre.

La reconnaissance du caractère prioritaire des demandes par le biais du Droit Au Logement Opposable (DALO) ou de l'inscription sur le fichier du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'hébergement des Personnes Défavorisées (PDALPD), permet aux demandeurs d'accéder aux logements relevant du contingent de la Préfecture du Val-de-Marne.

Pour l'année 2021 aucune attribution n'a été faite sur le contingent de la ville.

4 attributions de logement social à Mandres-les-Roses ont eu lieu sur le contingent de la Préfecture.

En ce qui concerne les logements insalubres, le service logement continue d'intervenir en amont de l'intervention obligatoire de l'ARS puisque la mairie de Mandres-les-Roses ne dispose pas de service d'hygiène et salubrité.

Le CCAS a fait une visite de constat chez deux locataires avec l'ARS.

II- ORIENTATIONS, AXES DE DEVELOPPEMENT ET PLAN D' ACTION POUR LA PERIODE CONTRACTUELLE

A- Synthèse des points forts et axes d'amélioration du territoire mandrion

a- Les points forts :

- variété de l'offre notamment en ce qui concerne la petite enfance (accueil collectif, familial
 - proposition d'un accueil mixte, régulier ou occasionnel
 - couverture des structures dans la commune variée et répondant aux besoins des familles et équitablement réparties sur le territoire communal afin de limiter les déplacements quotidiens
 - déplacements quotidiens facilités par le pédibus pour les structures enfance
 - les familles sont globalement satisfaites des services proposés et expriment peu d'attentes
 - le bien-être des enfants est au cœur des projets et des offres
 - des jours et des horaires couvrant l'ensemble des besoins de familles
 - des équipes d'encadrement qualifiées, formées et compétentes, investies et à l'écoute des familles
 - des réunions permettant des échanges entre les différentes équipes des différentes structures pour mieux informer, orienter et former
 - les postes de coordination permettent une meilleure qualité de service
 - une volonté politique de proposer une offre d'accueil et éducative de qualité
 - ouverture toute l'année des structures d'accueil enfance
 - des services structurés qui permettent aux familles d'avoir un interlocuteur unique : le directeur
 - des animateurs et directeurs de structure diplômés. La ville a financé un BPJEPS afin que l'ensemble des directeurs des accueils de loisirs de la ville aient un diplôme professionnel permettant une meilleure qualité d'accueil mais aussi de répondre à la réglementation en matière d'encadrement
 - Les modalités de communication et d'information des familles :
- Plusieurs outils de communication sont utilisés pour informer les familles : le site et le facebook de la ville, un guide enfance mis à jour chaque année et distribué aux familles à la rentrée scolaire et tout au long de l'année pour les nouvelles familles et les informant de tous les services à disposition des familles sur les temps scolaires, périscolaire et extrascolaire Le portail famille actuellement accessible sur le site Internet de la ville permettant : les inscriptions, le suivi des présences des enfants en accueils et restauration scolaire, les factures, le paiement en ligne, la transmission de documents notamment pour le calcul du quotient familial. Prochainement grâce à une nouvelle version, les familles pourront mettre à jour leur dossier, un tableau de bord sera également mis en place. Grâce au logiciel professionnel, il est possible d'adresser toutes informations et factures par mails groupés facilitant la communication avec les familles. Un ordinateur a été mis à disposition des familles à l'accueil de la mairie avec un accès direct au portail famille. L'accueil physique en mairie reste évidemment possible pour les familles qui le souhaitent.

b- les axes d'amélioration

- La participation des préados et adolescents
- la participation des familles à la vie des structures enfance
- nombre de places insuffisantes par rapport à la demande en crèche
- accueil des enfants qu'à partir de 15 mois, marche acquise
- la fermeture de la structure petite enfance pendant la moitié des vacances scolaires oblige les familles à trouver un autre mode de garde pendant ces temps de fermeture
- le recrutement du personnel. Aussi, afin de fidéliser les équipes la commune propose aux animateurs recrutés à l'année des formations BAFA avec une prise en charge totale du financement de la formation et un soutien financier de la CAF.

B- Les orientations

Commenté [HC1]: Pourquoi ne pas ajouter les modalités Petite Enfance à ce guide ?

Dans l'ensemble, le niveau de satisfaction des familles est bon notamment en ce qui concerne la qualité de l'encadrement des structures. Les familles expriment peu d'attentes. L'organisation du service et les moyens qui lui sont donnés contribuent à la qualité de cet encadrement. En effet, la commune a fait le choix de créer un poste d'encadrement intermédiaire, depuis plusieurs années. Ainsi, le service dispose à la fois, d'une responsable de service et d'une coordinatrice.

Le service rendu aux familles répond aux attentes, des aménagements ont pu être réalisés notamment la possibilité pour les familles, pour les mercredis, d'inscrire leurs enfants en demi-journée. Cette organisation, permet ainsi, entre autres aux enfants de s'inscrire à des activités sportives ou culturelles.

C- Axes de développement et plan d'action

4 axes principaux sont retenus et devront être développés, à savoir l'implication des familles afin que les modes d'accueil proposés ne soient pas uniquement des moyens de garde, mais aussi des lieux d'échanges et de partenariat, le développement de l'accueil des 11/17 ans et l'optimisation de l'occupation du nombre de places disponibles en crèche et que la création de nouvelles places. Proposer et coordonner un service autour de l'accueil individuel par la création d'un Rpe.

- Impliquer les familles
- Développer une politique en direction des 11/17 ans
- Développer une meilleure communication en direction des 11/17 ans
- Formations des équipes d'animation
- Optimisation des places
- Création de places
- Création d'un Rpe

- Amélioration qualitative de l'offre d'accueil ALSH via notamment l'élaboration d'un Pedt et d'un plan mercredi

Concernant les structures pour les 3/17 ans, à ce jour, il n'est pas prévu d'augmentation de places.

Un diagnostic est en cours d'élaboration en ce qui concerne l'accueil des 11/17 ans. Plusieurs pistes sont actuellement en cours de réflexion comme notamment :

- L'ouverture de la structure en accès libre, le soir et les week ends.
- Recruter un directeur spécifique à la structure

L'amélioration de la communication : partenariat, promotion et valorisation. Il est ainsi envisagé de mettre en place un blog « Enfance Jeunesse » diffusant régulièrement des informations sur les structures d'accueil. Mise en place d'actions ponctuelles permettant d'identifier l'offre présente sur le territoire.

- Augmentation de l'implication des familles

Permettre aux familles de s'impliquer dans la vie des structures grâce à des manifestations ponctuelles, des forums...

D - Mise en place d'un comité de pilotage de la Ctg

La mise en place d'un comité de pilotage de la Ctg permet de coordonner et de suivre le cadre stratégique développé ainsi que le plan d'action visé dans le diagnostic. Piloté par le chargé de coopération, il rassemble à minima une fois par an les acteurs concernés : services de la ville, caf, parents d'élèves, etc.

Il est envisagé de travailler au sein de groupes identifiés :

- Commission Enfance Education
- Conseil d'administration du CCAS
- Equipes d'animation

Les différents travaux restitués seront présentés et débattus lors du comité de pilotage qui sera constitué des groupes identifiés et d'enseignants, association de parents d'élèves.

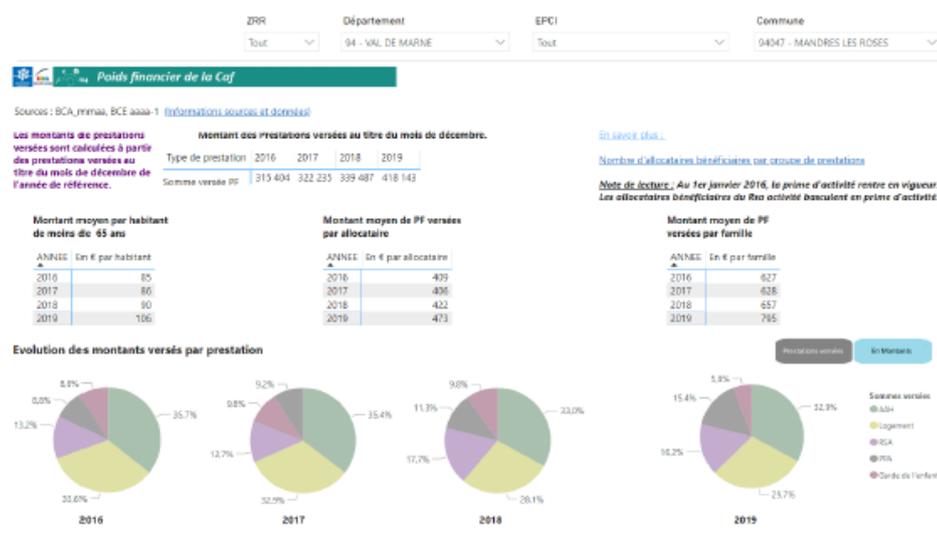
ANNEXE 1 – EQUIPEMENTS FINANCES PAR LA CAF

Petite enfance	Mandres-les-Roses	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Crèches collectives familiales et parentales	-	45	202
Places en crèches collectives familiales et parentales	-	2 098	9 616
Assistantes maternelles en crèches familiales	-	80	289
Haltes garderies	-	2	20
Places en haltes garderies	-	28	353
Micro-crèches	-	1	5
Places en micro-crèches	-	10	50
Multi-accueils	1	39	167
Assistantes maternelles en multi-accueils	-	-	14
Places en multi-accueils	35	1 302	5 867
Jardin d'enfants	-	-	3
Places en Jardin d'enfants	-	-	155
Relais assistantes maternelles	-	11	35
Assistantes maternelles en relais assistantes maternelles	-	58	314
Enfance-Jeunesse	Mandres-les-Roses	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Activités extrascolaires	-	19	50
Foyers jeunes travailleurs	-	1	4
Activités périscolaires	-	17	46
Accueils adolescents	1	14	32
Parentalité	Mandres-les-Roses	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Centres sociaux d'animation collective	-	9	33
Contrats locaux d'accompagnement scolaire	-	20	58
Lieux d'accueil enfants parents	-	5	21
Médiations familiales	-	3	3
Insertion-Accès-Animation	Mandres-les-Roses	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Animations locales	-	6	16
Centres sociaux	-	10	39

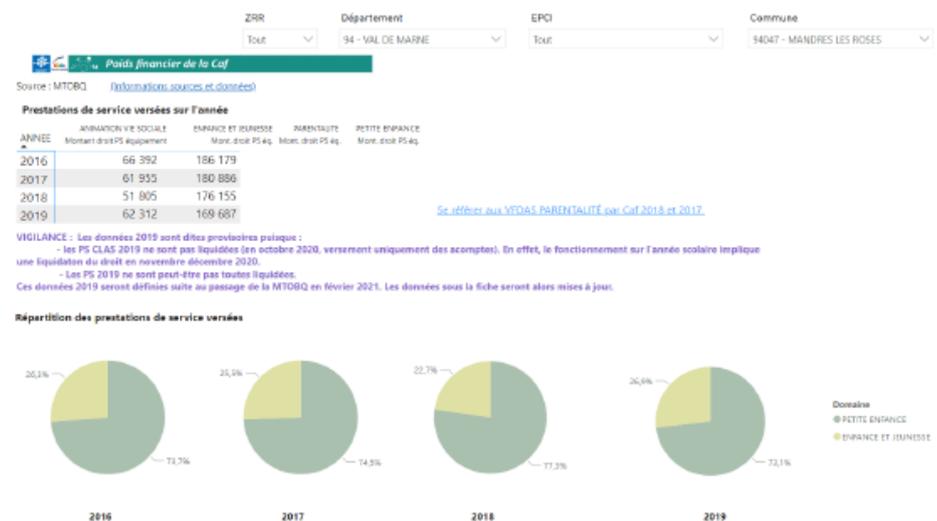
Sources : Caf-Omega / Sias Afc 2019

ANNEXE 2 – POIDS FINANCIER DE LA CAF

Au titre des allocataires (Hors aides sociales)



Au titre des partenaires, exclusivement les prestations de service ordinaires



ANNEXE 2 : Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

VILLE DE MANDRES LES ROSES	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	Micro-crèche « Charles Mériaux » 49 rue Paul Doumer 94520 Mandres les Roses
ALSH	Alsh maternel « Ferme de Monsieur » Rue des princes de Wagram - 94520 Mandres les Roses
	Alsh élémentaire 1 rue Rochopt - 94520 Mandres les Roses
	Alsh adolescent Parc Beauséjour – 94520 Mandres les Roses

ANNEXE 3 : Plan d'actions 2021-2025 (ou 2022-2026) - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

Fiches action

Axe 1 : Coordination globale

- **Fiche action 1** : Concevoir et mettre en place une fonction de coordination : coordinateur animateur CTG

Axe 2 : Petite enfance

- **Fiche action 1** : Poursuivre et réadapter l'offre d'accueil collectif sur Charles Meriaux par la transformation en Micro-crèche
- **Fiche action 2** : Créer un Rpe favorisant l'accompagnement et le déploiement de l'accueil individuel

Axe 3 : Enfance/Jeunesse

- **Fiche action 1** : Promouvoir et poursuivre l'offre d'accueil périscolaire
- **Fiche action 2** : Promouvoir et poursuivre l'offre d'accueil extrascolaire
- **Fiche action 3** : Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs
- **Fiche action 4** Concevoir un espace adapté à l'accueil des moins de 6 ans
- **Fiche action 5** : Elaborer un Pedt et un plan mercredi
- **Fiche action 6** : créer des moments privilégiés familles/enfants
- **Fiche action 7** : favoriser les apprentissages en créant un service aide aux devoirs
- **Fiche action 8** : Poursuivre l'offre de l'accueil adolescent (11 – 17 ans)
- **Fiche action 9** : favoriser l'autonomie et l'engagement citoyen des jeunes

Axe 4 : Parentalité et soutien aux familles vulnérables

- **Fiche action 1** : créer du lien et soutenir les familles dans leur rôle

Axe 5 : Animation de la vie sociale/Accès aux droits

- **Fiche action 1** : améliorer l'information et faciliter les démarches

Axe 6 : Habitat et cadre de vie et parc de logements

- **Fiche action 1** : faciliter l'accès au logement
- **Fiche action 2** : sensibiliser les mandrions à l'environnement et à la citoyenneté

Axe 1 : Coordination globale

Action 1 : concevoir et mettre en place une fonction de coordination : coordinateur animateur CTG

Diagnostic initial	Public cible
<p>Améliorer la transversalité et le suivi de la mise en œuvre de la CTG. Afin de poursuivre la dynamique du projet social et éducatif de notre territoire et de conduire la convention territoriale globale dans de bonnes conditions, il est nécessaire de mettre en place une fonction de coordination en charge de l'animation et du suivi du projet social et éducatif dans le cadre de la CTG</p>	
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<p>Animation de la dynamique transversale en interne et partenariale et institutionnelle en externe dans le champ de l'action sociale et éducative, habitat cadre de vie.</p>	<p>Fin 2022- 1^{er} semestre 2023</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Petite enfance Enfance/ Jeunesse CCAS Habitat Cadre de vie Parentalité</p>	<p>Animation du groupe CTG Conception du plan d'actions Conception de tableaux bord Suivi des financements Bilan annuel des actions</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>CAF</p>	<p>Réunions transversales Réunions partenariales Tableaux de bord de suivi des actions et des financements</p>

Axe 2 : Petite Enfance

Action n° 1 : Poursuivre et réadapter l'offre d'accueil collectif sur Charles Meriaux par la transformation en Micro-crèche

Diagnostic initial	Public cible
Répondre aux besoins des familles en termes d'horaire et de disponibilité Optimiser le fonctionnement de la crèche	Enfants de 15 mois à 3 ans Parents et futurs parents
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
Permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle par l'établissement de contrats réguliers. Garantir un taux d'occupation maximal et optimiser le fonctionnement en s'appuyant sur les 115% de places d'ouverture de la PMI et permettre l'accueil d'urgence Attribuer des places en faveur de la mixité sociale et en faveur de l'insertion. Favoriser l'accueil occasionnel	2022/2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Petite Enfance Elus	Optimiser les places d'accueil de la micro-crèche en favorisant notamment l'accueil occasionnel Rapprocher les heures réalisées aux heures facturées pour mieux répondre aux besoins des familles Une optimisation du taux d'occupation
Partenariats sollicités	Indicateurs d'évaluation
Caf Pmi	Nombre d'inscrits Satisfaction des familles Hausse des inscriptions pour la tranche d'âge Taux d'occupation, de facturation et nombre d'enfants par place

Axe 2 : Petite Enfance

Action n° 2 : Créer un Rpe favorisant l'accompagnement et le déploiement de l'accueil individuel

Diagnostic initial	Public cible
<p>Aucun Rpe existant sur la commune depuis la fin de l'accueil des assistantes maternelles par le Ram de Villecresnes en 2015.</p> <p>Malgré un accueil des assistantes maternelles au sein de locaux mis à disposition par la ville quelques matinées par semaine,, le besoin d'un lieu d'échanges et de rencontres pour ces professionnelles et d'un lieu d'information et d'orientation pour les familles reste prégnant</p>	<p>Enfants de moins de 3 ans et leurs parents</p> <p>Assistants maternelles libérales</p> <p>Gardes à domicile</p> <p>Parents et futurs parents</p>
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'interactivité entre les assistantes maternelles et l'animatrice RPE sur le recueil d'information des places disponibles et le type d'accueil (temps partiel, âge ...) - Favoriser l'information sur la disponibilité des places d'accueil individuel auprès des parents en recherche d'un mode d'accueil en : <ul style="list-style-type: none"> - Ciblant les besoins aux moyens d'entretiens individualisés - Renseignant sur les critères objectifs - S'appuyant sur des données statistiques pour un observatoire des conditions d'accueil du territoire - Mobilisant notamment le site monenfant.fr et sur les différentes aides - Offrant aux assistantes maternelles un espace d'échanges et de rencontres favorisant la socialisation de l'enfant 	<p>Ouverture du RPE 2023-2026</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Compléter l'offre d'accueil collectif de la crèche Mériaux et permettre une articulation entre les différents modes d'accueil pour une pleine informations aux parents - Accompagner les assistantes maternelles dans leur métier : favoriser l'information, développer la professionnalisation - Travailler sur un partenariat avec l'offre d'accueil collective de la micro-crèche (projets communs etc) - Organiser des temps collectifs en suscitant la participation active des professionnelles (organisation de réunions participatives propices à l'expression d'un projet) - Mettre en place des activités d'éveil en favorisant le décroisement 	
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
RPE / CAF mon enfant.fr Pmi Différents acteurs associés	<ul style="list-style-type: none"> - Satisfaction des familles - Adaptabilité offre/ demande - fréquentation des parents - Fréquentation des enfants - Pertinence dans l'accueil et la réponse apportés aux familles - Attractivité de la profession - Renforcement et valorisation du métier d'assistante maternelle - Mise en œuvre de la transversalité avec l'accueil collectif

Axe 3 : enfance / jeunesse

Action 1 : promouvoir et poursuivre l'offre d'accueil périscolaire

Diagnostic initial	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> - Les accueils périscolaires sont avant tout un moyen de garde pour les familles - L'offre est adaptée aux demandes des familles - Peu ou pas d'implication des familles dans la « vie » de l'accueil 	Familles Enfants accueillis dans les structures de 3 à 6 ans animateurs et directeurs
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> - Développer un accueil de qualité et sécurisant : projet et encadrement - Garantir une offre d'accueil équitable et adaptée aux besoins des familles - Garantir l'accessibilité financière à toutes les familles - Communiquer par le biais des différents supports de la ville sur les structures périscolaires 	Septembre 2022 Mise en œuvre et suivi de 2022 à 2026
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Enfance/ Jeunesse CCAS	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure visibilité du projet pédagogique de la structure - Réduction du nombre de dossier mis en contentieux
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
	Nombre de demande concernant la consultation du projet pédagogique de la structure Nombre de mise en contentieux/Retard des familles Nombre de familles n'ayant pas effectué de réservation Nombre de « vues » sur les différents supports de communication de la ville Nombre d'agents formés (animateurs, directeurs)

Axe 3 : enfance / jeunesse

Action 2 : promouvoir et poursuivre l'offre d'accueil extrascolaire

Diagnostic initial	Public cible
<ul style="list-style-type: none">- Les accueils extrascolaires sont avant tout un moyen de garde pour les familles- Les familles sont en attente d'activités de consommation- Un service à structurer en ce qui concerne l'information auprès des familles	Familles Enfants accueillis dans les structures de 3 à 6 ans Animateurs et directeurs
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<ul style="list-style-type: none">- Développer un accueil de qualité et sécurisant : projet et encadrement- Garantir une offre d'accueil équitable et adaptée aux besoins des familles- Garantir l'accessibilité financière à toutes les familles- Développer les activités proposées en lien avec un projet à l'année- Mettre en place un interlocuteur unique : le directeur- Communiquer des éléments auprès des familles règlement intérieur, projet éducatif et pédagogique, tarifs, financement apporté par les partenaires- Visite des locaux par les familles et leurs enfants : journée portes ouvertes- Promotion de l'accueil de loisirs grâce à des supports de communication : site de la ville, facebook, magazine municipal...	Septembre 2022 Mise en œuvre et suivi de 2022 à 2026

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Enfance/ Jeunesse CCAS Service communication	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure visibilité du projet pédagogique de la structure - Réduction du nombre de dossier mis en contentieux - Meilleure prise en charge des familles (rendez-vous personnalisés...)
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Prestataires divers	Nombre de demande concernant la consultation du projet pédagogique de la structure Nombre de mise en contentieux Retard des familles Nombre de familles n'ayant pas effectué de réservation Nombre de « vues » sur les différents supports de communication de la ville Nombre d'agents formés (animateurs, directeurs) Nombre de familles présentes lors de la journée portes ouvertes

Axe 3 : enfance / jeunesse

Action 3 : favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs

Diagnostic initial	Public cible
Des équipes volontaires et dans l'attente de moyens pour un meilleur accueil des enfants en situation de handicap Familles en attente d'un accueil spécifique	Les enfants porteurs de handicap et leurs familles
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
Renforcer les actions d'accueil des familles et de leurs enfants en situation de handicap Poursuivre la participation des équipes d'animation aux équipes éducatives en lien avec les écoles Développer les formations auprès des équipes en lien avec l'accueil d'enfants en situation de handicap Mettre en place un outil de suivi Mise en place d'un tutorat Création d'un protocole d'accueil avec les familles Inscrire	Fin 2022 Mise en œuvre et suivi jusqu'en 2026
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service Enfance Jeunesse Population CCAS	Amélioration de l'accueil des enfants en situation de handicap et de leurs familles
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAF CNFPT MDPH	Nombre d'enfants accueillis Evolution des fréquentations

Axe 3 : enfance / jeunesse

Action 4 : concevoir un espace adapté à l'accueil des moins de 6 ans

Diagnostic initial	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> - L'accueil de loisirs dispose de 3 salles dont 2 sont partagées avec 2 salles de classe et 1 est située à l'étage - Utilisation des espaces communs avec l'école (salle de motricité, dortoir, cour de récréation...) - Le partage des locaux entre équipes enseignantes et équipes d'animation pose des difficultés pour les personnels de s'approprier les lieux, l'espace restant avant tout aménagé en salle de classe. Le partage peut être source de conflit 	<ul style="list-style-type: none"> - Enfants de 3 à 6 ans - Equipes d'animation - familles
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> - Agrandir l'école en créant 2 salles supplémentaires pour l'accueil de loisirs - Accueillir les enfants dans de bonnes conditions - Améliorer les conditions de travail de l'équipe d'animation 	<p>Septembre 2024</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>La directrice Générale des Services Service Enfance Jeunesse Population Services techniques Service urbanisme</p>	<p>Locaux dédiés à l'accueil de loisirs maternel</p>

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Cabinet d'études Constructeur CAF PMI SDJES Bâtiments de France	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de faisabilité - Etablir un programme grâce au soutien d'un cabinet et avec la participation des différents partenaires et commissions concernées - Amélioration des conditions d'accueil des enfants (moins de fatigue, repères plus importants...) - Meilleure fonctionnement pour le personnel grâce à des locaux adaptés - Fréquentation - Satisfaction des familles

Axe 3 : enfance / jeunesse

- **Action 5** : Elaborer un Pedt et un plan mercredi

Diagnostic initial	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> - Le PEDT n'a pas été reconduit depuis 2017 	De 3 à 17 ans
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> - Avoir un socle de référence commun entre les différents partenaires - Participer à la réussite éducative de enfants et des jeunes - Obtenir des financements - Faciliter l'organisation des accueils de loisirs en matière de personnel 	Janvier 2023 Mise en œuvre et suivi de 2023 à 2026
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service Enfance Jeunesse Population Ecoles Association Parents d'Elèves Association	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer autour de la volonté politique en matière éducative - Formaliser les différentes actions déjà menées - Mobiliser les ressources de la commune - Permettre aux différents partenaires de s'associer à la réussite éducative - Doter les acteurs d'un référentiel - Obtenir la labellisation « plan mercredis »

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAF SDJES Services de l'Education nationale Associations de Parents d'Elèves Associations	Evaluation des objectifs mis en place Evaluation et fréquentation des actions mises en place Atteindre les indicateurs mis en place dans le PEDT Continuité entre les différents projets (scolaire, peri et extrascolaires, familles)

Axe 3 : enfance / jeunesse

Action 6 : créer des moments privilégiés familles/enfants

Diagnostic initial	Public cible
Les familles considèrent l'accueil de loisirs avant tout comme un mode de garde	Les enfants fréquentant les structures de loisirs et leurs familles
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<ul style="list-style-type: none">- Inciter les familles à être acteur au sein des structures d'accueil- Diffuser, communiquer et expliquer le projet éducatif de la ville aux familles- Elaborer des projets avec les familles	A partir de juin 2022 Mise en œuvre de 2022 à 2026
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service Enfance Jeunesse Population	Les familles soient co-éducatrices sur les temps péri et extrascolaires Plus de visibilité pour les familles
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Associations de parents d'élèves Familles	Retour des familles sur les structures de loisirs

Axe 3 : enfance / jeunesse

Action 7 : Favoriser les apprentissages en créant un service d'aide aux devoirs

Diagnostic initial	Public cible
Depuis plusieurs années, les enseignants ne souhaitent plus encadrés les études surveillées. Aussi, régulièrement les familles font appel à la ville pour la mise en place d'un service permettant aux enfants de faire leurs devoirs Une association offre ce service mais les places ne sont pas assez nombreuses	6/11 ans (du CP au CM2)
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<ul style="list-style-type: none">- Mettre en place un service d'aide aux devoirs- Recruter du personnel compétent ou établir une convention avec une association	Septembre 2022 ou 23 Mise en œuvre et suivi jusqu'en 2026
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service Enfance Jeunesse Population Service des Ressources Humaines CCAS	Offrir un service aux familles Réduire les inégalités d'accès au savoir
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Associations Associations de parents d'élèves	Quantité d'inscrits Réussite scolaire Mise en place d'un partenariat avec les enseignants

Axe 3 : enfance / jeunesse

Action 8 : poursuivre l'offre d'accueil des 11/17 ans

Diagnostic initial	Public cible
<p>Un club jeunes accueille les 11/17 ans pendant les vacances scolaires uniquement</p> <p>Les activités sont principalement proposées par l'équipe d'animation</p> <ul style="list-style-type: none">- Difficulté à développer l'accueil jeunes- Difficulté à mobiliser les jeunes autour d'un projet- Activités mises en place principalement liées à la consommation	<p>Les jeunes de 11 à 17 ans et leurs familles</p>
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<ul style="list-style-type: none">- Ouvrir sur une plus grande amplitude la structure notamment en soirée le week end- Construire le planning d'activités avec les jeunes- Aider les équipes à accompagner un public jeunes- Former les équipes à l'accueil de jeunes- Recrutement d'animateurs	<p>Début de l'action été 2023</p> <p>Mise en œuvre et suivi jusqu'en 2026</p>

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service Enfance Jeunesse Population	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le pôle jeunesse et permettre une offre plus variée - Faire évoluer les postures professionnelles - Proposer un cadre d'intervention plus souple Utiliser les réseaux sociaux pour mobiliser
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Communes du plateau Briard SDJES CNFPT CAF (promeneurs du net...) Associations	Quantitatifs Mise en place de projet par les jeunes

Axe 3 : enfance / jeunesse

Action 9 : Favoriser l'autonomie et l'engagement citoyen des jeunes

Diagnostic initial	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> - Le manque de moyen des jeunes - Un manque d'information - Manque de motivation - Les jeunes « engagés » en tirent une satisfaction et sont motivés pour partager leur expérience - Les jeunes pensent manquer de soutien - Démarche participative complexe à mettre en œuvre 	11/17 ans et 18/25 ans
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> - Donner envie aux jeunes de s'engager grâce aux témoignages d'autres jeunes - Intégrer au sein des dispositifs mis en place par la commune une contrepartie du jeune (ex : aide au bafa...) - Soutenir les initiatives des jeunes 	<p>Amorce dès septembre 2022</p> <p>Mise en œuvre et suivi jusqu'en 2026</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service Enfance Jeunesse Population CCAS	<ul style="list-style-type: none"> - Gain d'autonomie des publics - Participation aux actions de la ville - Proposition de projets de la part des jeunes
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Associations SDJES Conseil départemental	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de contact avec la ville - Nombre de projets ayant aboutis

Axe 4 : Parentalité et soutien aux familles vulnérables

Action 1 : créer du lien et soutenir les familles dans leur rôle

Diagnostic initial	Public cible
Faible capital culturel, social ou économique de certaines familles Evolutions sociétales qui fragilisent certaines familles Risque de « fracture sociale »	Les familles et leurs enfants
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<ul style="list-style-type: none">- Créer du lien social par des conditions d'accueil, d'écoute, des sorties familles- Soutenir les parents dans leur rôle- Soutenir financièrement les familles : aide financière concernant les factures de restauration scolaire, séjours et d'achat d'équipement pour les enfants en situation de handicap- Proposer de nouveaux créneaux spécifiques (week ends, soirée...)- Proposer des « conférences-débats »- Proposer des « cafés rencontres »	Fin 2022 Mise en œuvre et suivi jusqu'en 2026
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CCAS Associations	Rompres l'isolement des familles Permettre aux familles d'accéder à des loisirs, culture...

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAF	Nombre de familles ayant fait l'objet d'une aide financière Nombre de familles ayant participé aux différentes actions mises en place

Axe 5 : Animation de la vie sociale/Accès aux droits

Action 1 : améliorer l'information et faciliter les démarches

Diagnostic initial	Public cible
Certains publics sont éloignés des pratiques numériques et/ou connaissent des difficultés de compréhension de l'organisation territoriale et d'accès à leurs droits	
Objectifs opérationnels	Echéance de l'action
Améliorer l'accès à l'information, accompagner et orienter les familles Facilité les démarches des familles Informé les familles sur la maison « France services » du Plateau Briard	Fin septembre 2022 Mise en œuvre et suivi jusqu'en 2026
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAF La maison « France services »	Nombre de familles mandrionnes accueillies à la maison « France services » Nombre de familles sollicitant les services

Axe 6 : Habitat et cadre de vie et parc de logements

Action 1 : Faciliter l'accès au logement

Diagnostic initial	Public cible
	Les personnes en attente de logement
Objectifs opérationnels	Echéance de l'action
Répondre à la demande d'hébergements temporaires Accompagner l'accès au logement Réaliser un état des besoins et des offres de location Communiquer sur les aides financières liées au logement	Fin 2022 Mise en œuvre et suivi jusqu'en 2026
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CCAS	Mettre en place une communication
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Département CAF	Nombre de logements proposés

Axe 6 : Habitat et cadre de vie et parc de logements

Action 2 : sensibiliser les mandrions à l'environnement et à la citoyenneté

Diagnostic initial	Public cible
	Tout public
Objectifs opérationnels	Echéance de l'action
Sensibiliser les mandrions à une démarche écologique et de protection de l'environnement Instaurer une journée citoyenne Aménager des espaces publics (jardins partagés, jeux..)	Septembre 2022 (à renouveler chaque année) Mise en œuvre et suivi jusqu'en 2026
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service Enfance Jeunesse Population Services techniques CCAS Service communication	Développement d'un jardin partagé Création de nouveaux aménagements
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Département CAF	Satisfaction des mandrions Aménagements réalisés Durée du jardin partagé Propreté de la ville

ANNEXE 4 : Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la caf et de la commune.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la caf et la commune

ANNEXE 5 : Evaluation

La démarche d'évaluation a pour vocation de mettre en lumière la plus-value de la convention territoriale globale (ctg), outil des politiques sociales familiales. Elle vise à mesurer les impacts de la ctg sur les pratiques des acteurs, en repérant les changements occasionnés avec l'intervention publique sur le territoire. L'évaluation a la finalité d'aider à la décision, d'encourager la convergence des points de vue par une mobilisation des acteurs et d'utiliser au mieux les ressources engagées.00

Evaluer c'est se poser la question suivante : dans quelle mesure la ctg permet-elle d'interroger les dispositifs segmentés et de faire émerger de nouvelles réponses ?

Méthodologie proposée

- Mise en place d'une instance d'évaluation (caf /commune)
- Elaboration des outils d'évaluation (indicateurs, critères)
- Mise en œuvre et suivi des résultats

En fin de convention une analyse accompagnée de conclusions et de préconisations seront réalisées quant à la plus-value de la ctg avec restitution des résultats.

ANNEXE 6 : Coordonnateur de la convention territoriale globale

Préambule :

Le coordonnateur devra être capable d'utiliser un ensemble de technique et de savoir- faire qui permettront l'élaboration du diagnostic, la mise en œuvre, la coordination et l'évaluation de la Ctg.

Domaines d'activités :

- Expertise sur le champ de l'action sociale (enfance, loisirs, logement/habitat, vie locale...).
- Développement d'une dynamique partenariale.
- Elaboration et mise en place de dispositifs spécifiques.
- Mise en place et suivi d'une coordination transversale en interne et en externe.

Principales missions du coordonnateur	Technicité
Promeut et participe à la définition d'objectifs et à la stratégie de la mise en place d'une politique globale d'action sociale.	<ul style="list-style-type: none">- Etre en capacité de rédiger des supports, projets, évaluations, ...- Analyser l'existant, recenser les besoins et conduire des enquêtes, en liaison avec un bureau d'étude ou le service communal concerné.- Savoir gérer et coordonner une équipe de travail.- Savoir relayer l'information entre les différents partenaires.
Met en œuvre, avec le concours de l'ensemble des signataires ou partenaires, les orientations ou actions de la Ctg.	<ul style="list-style-type: none">- Savoir définir un plan d'action et un schéma de développement.- Favoriser la création de réseaux d'informations et le regroupement des partenaires.

	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir mobiliser et maintenir la motivation des équipes et savoir donner un feed-back positif ou négatif. - Elaborer, en liaison avec le responsable adjoint d'antenne/Caf, les supports de communication, les réunions de suivi, d'évaluation et de bilan.
<p>Participe à la gestion des actions mises en place dans le cadre de la CTG, assure leur évaluation et diffuse les bilans aux partenaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Animer et coordonner les équipes de travail. - Analyser le rapport d'activité des différents signataires et participer aux suivis de projet (comité technique et comité de pilotage). - Connaître les éléments de l'analyse financière et comptable. - Connaître les méthodes d'évaluation quantitative et qualitative.